

OFIS SECURITY SYSTEMS

Kello VISIO X7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3614 du Mardi 2 Août 2016 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -

CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé (Archidiocèse de Brazzaville)

Ordinations de trois prêtres dont un jésuite et deux spiritains

(P.9)

Journée mondiale de lutte contre l'hépatite

Le Congo se réveille enfin, pour engager la lutte contre toutes les formes d'hépatite



Jacqueline Lydia Mikolo (au centre), Hugues Ngouélondélé (à gauche) et Fatoumata Binta Diallo. (P.3)

Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude

Lamy Nguelé regrette que le parquet ne donne pas suite aux affaires qui lui sont soumises

(P.3)



Visite de travail du ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou à Pointe-Noire

Pour une nouvelle gestion de nos villes et un comportement urbain des citoyens

(P.5)

C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication)

Philippe Mvouo appelle à la rupture dans la sphère journalistique

(P.8)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

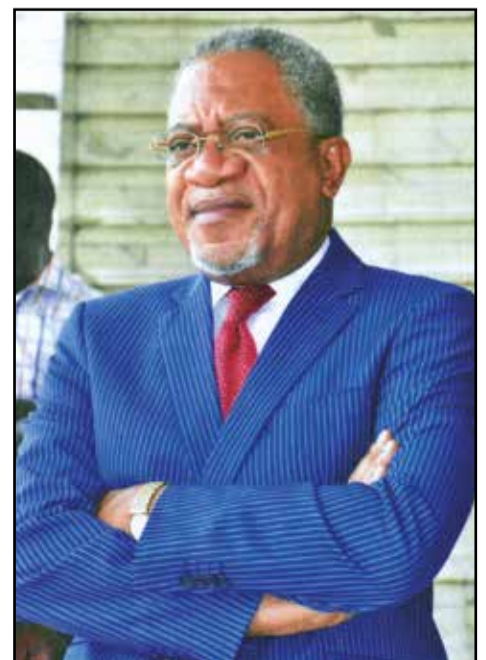
OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

Droit de réponse de Vincent Péna-Pitra Yoba, à l'article relatif à l'affaire de la liquidation d'Air Afrique

Il évoque aussi les conditions de son arrestation.
(P.6)





Wildlife Conservation Society Programme Congo (WCS-Congo)

B.P. 14537
Brazzaville, République du Congo
Téléphone: 242 05 747 21 21
Email: wsccongobrazza@wcs.org

International Programs
2300 Southern Blvd
Bronx, NY 10460
Tél.: 718-220-1387

AVIS DE RECRUTEMENT

Poste: Responsable des Ressources Humaines
Basé: à Brazzaville

Dans le cadre des activités de WCS programme Congo, nous cherchons un/une Responsable des Ressources Humaines. Il/elle sera sous l'autorité et la supervision du Directeur Administratif et Financier et travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel du projet.

Il/elle aura les principales responsabilités suivantes:

- Assurer l'établissement des contrats des employés et des prestataires;

- Préparer les lettres administratives nécessaires au fonctionnement du WCS Program;

- Préparer les salaires et les déclarations de la CNSS et de l'IRPP;

- Assurer la gestion des dossiers des contrats et leur classement;

- Préparer les états de paie mensuels. Autres (Pour les termes de référence détaillés, veuillez consulter le tableau d'affichage au bureau de WCS Brazzaville - 151, Avenue Général De Gaulle-Plateau ville)

Compétences requises:

- Capacité de réaliser des tâches de base liées à la gestion des Ressources Humaines telles que: la recherche d'informations, le traitement des tâches à temps, le classement, la mise à disposition d'informations. Démontrer de bonnes capacités de communication écrite et orale;

- Bonne connaissance des lois et codes de travail de la République du Congo;

- Bonne connaissance en informatique (traitement de texte, tableurs);

- Etre attentif au résultat final et répondre positivement aux critiques;

- Travailler de manière dynamique et constructive;

- Démontrer de bonnes capacités d'organisation.

Profil requis:

- Avoir un diplôme universitaire au moins BAC+4 en droit privé ou droit public;

- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine juridique ou de la gestion des Ressources Humaines;

- Excellente maîtrise du français et bonne connaissance d'anglais;

- Veuillez envoyer votre Curriculum vitae avec une lettre de motivation, à l'adresse suivante: Monsieur le Directeur Administratif et Financier

- Wildlife Conservation Society (WCS), 151, Avenue General De Gaulle-Plateau Ville - Brazzaville, B.P: 14537, ou à l'adresse e-mail: wsccongobrazza@wcs.org, au plus tard, le 05 Aout 2016. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés à passer le test d'évaluation.

Le candidat retenu à ce poste doit fournir les compléments de dossier ci-après: copie de ses diplômes, casier judiciaire bulletin N#3 et acte de naissance.

Fait à Brazzaville, le 26 Juillet 2016

WCS - Congo Program
151, Avenue General De Gaulle
Plateau ville - Brazzaville

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél.: (00242) 81.18.93; 06 664.83.17; 05 522.06.60
E-mail: moussounda_jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

GROUPE PANAFRICAIN D'EXPLOITATION EN SIGLE «G.P.A.D-SARL»

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: 85 bis, rue Makotopoko (Moungali).
BRAZZAVILLE

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 20 juillet 2016, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine, en date du 21 juillet 2016, sous Folio 128/8, n°1564, il a été constitué une société dénommée: «GROUPE PANAFRICAIN D'EXPLOITATION», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, 85 bis, rue Makotopoko (Moungali);

Objet: Travaux de construction bâtiment génie civil, construction des infrastructures de télécommunications; Etude et réalisation de

projets de structure métallique; Maintenance des installations industrielles et Pétrolières; Fourniture des équipements industriels, sécurité;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° 16 B 6579 du 28 juillet 2016;

Gérance: Monsieur MAKOSSO Jean Paul est le Gérant de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

BANQUE MONDIALE

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
DIRECTION DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUE
Unité de Coordination du Projet/ Courriel : pstatcongo@hotmail.com

RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL N° 01/ UCP-PSTAT/AON/2016 POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LES ENQUETES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Objet du Marché: Fourniture, installation et mise en service d'équipements informatiques pour les enquêtes de la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique.

1. ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE

Nom: BUROTP IRIS

Adresse:

Prix de l'offre (lu publiquement): 138 517 506 FCFA TTC

Prix de l'offre après évaluation : 138 517 506 FCFA TTC

Prix du contrat : 138 517 506 FCFA TTC

2. SOUMISSIONNAIRES DONT LES OFFRES ONT ETE EVALUEES

Soumissionnaires	Adresses	Prix de l'offre (lu publiquement FCFA TTC)	Prix de l'offre après évaluation FCFA TTC)	Classement
1-BUROTOP IRIS	Avenue Foch, BP 14264 Brazzaville, Tél: 055 777 888	138 517 506	138 517 506	1er
2-OFFIS	Blvd Denis Sassou NGUESSO, Tél : 06 899 98 93	139 889 417	139 889 417	2ème
3-PI SERVICES	1bis, Avenue Charles De Gaulle, BP1183- Plateau -Ville, Tél : +242 22 281 16 40	210 759 050	210 759 050	3ème

3. SOUMISSIONNAIRE DONT L'OFFRE A ETE REJETEE

Soumissionnaires	Adresse	Motifs du rejet
1- DIGILOGIE	164 Rue Moudzombo-Monugali, République du Congo, Tél : +242 06 510 5505	Non-conformité de la soumission, spécifications techniques non conformes
2- Entreprise BOUBACAR YARA	121, Rue Yokomoas-Poto-Poto, Tél : + 242 05516 1313	Non-conformité de la soumission, non-conformité de la garantie d'offre (garantie d'offre produite hors délai).
1- BL TECHNOLOGY	1654, Avenue des 3 Martyrs Batignolles,	Non-conformité de la soumission, non-conformité de la garantie d'offre (garantie d'offre produite hors délai).
2- CAP INFO	Avenue Paul DOUMER, Mpila, BP 13084 Tél : +242 06 654 8845	Spécifications techniques non conformes
3- AFRO AMERICAN BUSINESS COMPAGNY	5, Avenue Sergent Malamine, +242 066 280 880	Non-conformité de la soumission, non-conformité de la garantie d'offre.

Note: Les soumissionnaires peuvent avoir de plus amples informations à l'adresse ci-après:

Brazzaville, derrière l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo, bloc1, parcelle 70/59 bis, arrondissement 2 Baongo
Numéro de téléphone: (00242) 22 613 31 08

Adresse électronique: pstatcongo@hotmail.com

Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude

Lamy Nguelé regrette que le parquet ne donne pas suite aux affaires qui lui sont soumises

Dans une conférence de presse organisée au siège de son cabinet, à Brazzaville, jeudi 28 juillet 2016, Lamy Nguelé, président de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, a fait le «bilan des activités» de l'institution qu'il dirige. Face aux reproches qui lui sont faits, à tort ou à raison, il s'est défendu, en affirmant que la commission n'a pas compétence d'engager des poursuites judiciaires sur les cas qu'elle constate. Elle soumet ces cas au parquet du Tribunal de grande instance de Brazzaville. «C'est le procureur de la République qui engage les poursuites. Malheureusement, force est de constater qu'aucun de nos dossiers communiqués au parquet de la République n'a fait l'objet des poursuites judiciaires», a-t-il constaté.



Des participants à la conférence de presse.

Assisté du secrétaire permanent, Laurent Tingo, et des commissaires de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, Lamy Nguelé a, tout d'abord, parlé de l'objet de sa rencontre avec les journalistes, avant d'aller à l'essentiel. Pour lui, le plan d'action de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et pour l'amélioration de la gouvernance en République du Congo, approuvé par décret présidentiel du 13 août 2009, prescrit à la commission de tenir un point de presse, une fois par semestre, pour faire l'état des lieux de la lutte contre

la corruption. Il s'agit de l'accès à l'information du public qui est une exigence de la gouvernance à laquelle doit se conformer non seulement la commission, mais aussi, toutes les entités étatiques ou privées. Il estime, par ailleurs, que la nouvelle histoire politique de notre pays emmène tous les organes de l'Etat à se reconfigurer. La Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude n'est pas en marge. «C'est pourquoi, nous tenons la conférence de presse de ce jour», a-t-il indiqué. Il a rappelé la mission de la commission créée en 2005 par décret pré-

sidentiel. «C'est l'expression sans équivoque de la volonté des pouvoirs publics de lutter contre la corruption et les autres antivaleurs qui minent notre société. Cette volonté a été appuyée par les institutions de Brettons Wood, notamment la Banque mondiale, qui n'a cessé de nous soutenir, surtout après la réorganisation de 2007», a-t-il dit. Parlant du bilan, il a affirmé, sans ambages: «Nous sommes en droit de dire que depuis sa création, la commission a été confrontée à la dure réalité des actes inciviques de corruption, de concussion et de fraude. En dépit du travail fourni par la commission et les autres corps de contrôle, ces actes

demeurent à des proportions inquiétantes pour la survie de notre nation. L'indice de perception de la corruption de Transparency International, qui est le baromètre mondial de la corruption, oscille entre 21 et 23, de 2010 à 2015. Ceci montre que le Congo demeure, jusqu'à ce jour, dans la zone endémique», a-t-il rappelé. Mais, il a reconnu que la commission a pris une part active dans l'accession du Congo au point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés (P.p.t.e), à travers la mise en œuvre de déclencheurs dont elle avait la charge. La commission a mené des enquêtes et investigations dont les conclusions sont consignées

dans les différents rapports annuels produits et destinés aux ayants droits. Parmi les actions déjà menées par la commission, on peut citer, entre autres: l'exécution des marchés publics, notamment, ceux de la municipalisation accélérée; les enquêtes ont permis de faire achever plusieurs chantiers abandonnés dans les départements; le paiement des bourses des étudiants de l'enseignement supérieur; les conclusions ont abouti à la bancarisation des bourses des étudiants et à la disparition des charges inhérentes au paiement; la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat, les enquêtes ont permis de réintégrer dans le domaine public certains biens de l'Etat qui ont été spoliés; le dédouanement des marchandises en douanes, les enquêtes ont révélé, entre autres, un cas de flagrance avérée qui a permis d'établir un préjudice subi par l'Etat congolais d'un montant de 4 milliards 454 millions 136 mille 490 francs Cfa. Dans leurs questions, les journalistes ont évoqué les préoccupations suivantes: pourquoi les personnes soupçonnées de corruption, de concussion ou de fraude ne sont-elles pas poursuivies? Pourquoi, depuis qu'on parle de la lutte contre la corruption, personne n'est en prison? Pourquoi il y a des

immeubles qui poussent ça et là, alors qu'apparemment, leurs propriétaires ne peuvent en justifier les ressources?, etc. Le président Nguelé a répondu, en ces termes: «La Commission nationale de lutte contre la corruption n'est pas une juridiction pénale; elle n'a pas le privilège de la police judiciaire, c'est-à-dire que la police judiciaire, quand elle déclenche une enquête, elle peut amener les gens de force. La commission n'a pas ce pouvoir de prendre des mesures coercitives, c'est-à-dire privatives de liberté. La commission est un organe de contrôle. A cet effet, elle mène des enquêtes et lorsque les faits de corruption, de concussion ou d'infraction similaire sont portés à sa connaissance, nous menons donc les enquêtes, nous bouclons l'enquête. Lorsque les faits sont avérés, nous transmettons le dossier à Monsieur le procureur de la République, qui engage les poursuites. La commission n'a pas compétence à engager les poursuites. Malheureusement, force est de constater qu'aucun de nos dossiers communiqués au parquet de la République n'a fait l'objet de poursuites judiciaires». Cependant, le président de la commission a émis le souhait d'avoir, au niveau du parquet, des magistrats spécialisés dans le traitement des dossiers relatifs à la délinquance financière. «Ce sont des magistrats qui seront formés, leur travail ne sera que le traitement de ces dossiers», a-t-il indiqué. La commission entend également organiser le concours de la meilleure investigation journalistique en matière lutte contre la corruption.

Pascal-Azad DOKO

Journée mondiale de lutte contre l'hépatite Le Congo se réveille enfin, pour engager la lutte contre toutes les formes d'hépatite

«Connaître l'hépatite. Agir maintenant», tel est le thème de la 6^e journée mondiale de lutte contre l'hépatite, célébrée le 28 juillet dernier. Cette année, c'est pour la première que le gouvernement a marqué cette journée, suivant le thème: «Elimination». A cette occasion, un focus a été organisé à l'auditorium du Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, à Brazzaville, sous le patronage de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la santé et la population, en présence de Mme Fatoumata Binta Diallo, représentante de l'O.m.s au Congo, de Hugues Ngouélondélé, député-maire de la ville, Dr Marie-Francke Purhucence, conseillère du chef de l'Etat en matière de santé et de population, etc.



Jacqueline Lydia Mikolo visitant le stand d'Ami 3.

L'hépatite virale demeure un problème de santé publique touchant des milliers de personnes, chaque année, et provoquant des incapacités et des décès. Environ 400 millions de personnes, à travers le monde, sont affectées par les hépatites virales, toutes formes confondues, ce qui fait plus de dix fois le nombre de personnes infectées par le V.i.h. Raison pour laquelle l'hépatite virale est surnommée le tueur silencieux. Globalement, 1,4 million de personnes sont emportées, chaque année, par les différentes formes d'hépatite. La région africaine supporte la plus lourde charge liée à l'hépatite, avec 750 millions de personnes infectées par le virus de l'hépatite B, soit plus de 8% de la population africaine, dont 65 millions vivent avec une forme chronique évoluant vers la cirrhose et le cancer primitif du

foie. Plus de 2% de personnes sont, quant à elle, infectées par le virus de l'hépatite C. Il sied de noter que l'hépatite virale est causée par cinq types de virus: A, B, C, D et E. Le Congo, malheureusement, n'est pas épargné par cette pandémie. De nombreuses personnes sont porteuses du redoutable virus B ou C. Cependant, 75% d'entre elles l'ignorent. Cette situation, selon la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, est d'autant plus grave qu'il n'existe pas encore, dans le pays, un programme spécifique en charge des hépatites. L'absence d'une stratégie de riposte qui intègre des actions spécifiques de sensibilisation; la co-infection virus des hépatites et V.i.h, le faible taux, voire l'inexistence d'une couverture vaccinale contre le virus B et la méconnaissance du statut sérologique, même chez le

personnel de santé, constituent les facteurs aggravants de cette pandémie dans notre pays. Les difficultés de prise en charge des personnes infectées, en raison non seulement du coût élevé du bilan pré-thérapeutique, mais aussi, des traitements souvent non disponibles et encore très coûteux font que les populations sont extrêmement exposées. Conscient de cette situation, «le gouvernement a souscrit aux engagements internationaux l'obligeant à mettre en place une approche intégrée pour lutter efficacement contre les hépatites et les infections à V.i.h. Il s'agit de mutualiser les moyens, afin d'éliminer les hépatites virales», a expliqué Jacqueline Lydia Mikolo. L'objectif est de réduire, de façon considérable, les nouvelles infections dues aux virus de l'hépatite B et C, de soulager

ceux qui sont affectés et augmenter la chance de survie de toutes les personnes infectées. Fort de cela, la ministre de la santé a annoncé la mise en place d'un programme national de lutte contre les hépatites, afin de garantir une sensibilisation efficace, un approvisionnement régulier en intrants et en médicaments nécessaires à la prise en charge des patients. Dans son allocution, Mme Fatoumata Binta Diallo a remercié le gouvernement congolais, pour avoir songé à célébrer cette journée pour la première fois. Elle a rassuré que son organisation ne ménagera aucun effort, «pour accompagner le gouvernement dans l'atteinte des cibles de la stratégie, afin de vaincre les hépatites virales qui tuent dans le silence nos populations».

Cyr Armel YABBAT-NGO

ISP Imprimerie Saint-Paul

S.A. au capital de 200 000 000 F.CFA - RCCM N° 113-04-027 - N°I 0210711000579103
Séjour social: Place de la Cathédrale Sacré-Coeur
B.P. 258 - Tél: (02 242) 06 672 44 27
E-mail: imprimerie2016@hotmail.fr - Brazzaville - République du Congo

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:

- * impression de toutes cartes confondues
- * impression des calendriers
- * conception des logos
- * impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
- * reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements: Contactez: 06 672 45 27

Attaché de Direction commerciale: Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09

Collaboratrice: Elisabeth NTSONI
Tél: 01 087 15 33/06 671 85 67

Imprimerie Saint Paul: 79 ans de savoir-faire à vous plaire.

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo	Francophone
6 mois	91 Euros
Retrait sur place:	182 Euros
15.600	Autres pays d'Afrique
Expédié:	96 Euros
23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place:	96 Euros
31.200	192 Euros
Expédié:	Amérique-Asie
46.800	100 Euros
France, Afrique	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

OFFRES D'EMPLOI INTERNE

Dans le cadre de sa structuration, un important groupe de la place spécialisée dans le transport (touristique & marchandises) et les BTP dont le siège social est situé à Ouesso recherche pour ses besoins, des candidats pour les postes dont les profils sont ci-dessous indiqués:

- Un Responsable de Ressources Humaines & Juridique (Ouesso)

Votre fonction:

En lien direct avec le Directeur Général, le Responsable des Ressources Humaines et Juridique a pour principales missions de:

- Définir en accord avec la Direction Générale la politique et les projets RH dans les domaines concernés (formation, recrutement, mobilité...) et la mettre en œuvre,
- Recueillir auprès des autres responsables de l'entreprise leurs besoins et attentes sur les problématiques ressources humaines,
- Effectuer une veille juridique et sociale des activités de l'entreprise et prévenir tout risque de non-conformité,
- Garantir l'application de la réglementation sociale et des obligations légales au sein de l'entreprise,
- Conseiller et assister les responsables de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines,
- Préparer tous les documents réglementaires liés à la gestion du personnel (cotisations sociales, rédaction des contrats de travail),
- Tenir à jour les dossiers individuels administratifs pour chaque salarié,
- Elaborer l'ensemble des tableaux de bord sociaux permettant de suivre l'activité du personnel (absentéisme, rémunération, congés...)
- Traiter de la paie,
- Assumer toutes autres tâches qui seront assignées par la hiérarchie.

Votre profil:

- Qualification et expérience:

- Bac+3-4 en gestion des ressources humaines/droit,
- Notions de gestion,
- Expérience professionnelle d'un an minimum,
- Age maximum admis : 40 ans.

- Compétences techniques:

- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique, connaissance de sage paie serait un atout),
- Base juridique considérable,
- Langues: français parlé (niveau) – Lingala ou Kikongo (parlé couramment) – Anglais ou autre langue un atout.

- Autres

- Méthode et sens de l'organisation
- Rigueur et sens du détail
- Forte capacité d'analyse
- Courtoisie et sens du relationnel
- Esprit de concertation.
- Un Responsable Comptable et Financier (Ouesso)

Votre fonction:

En lien direct avec le Directeur Général, le Responsable Comptable et Financier a pour principales missions de :

- Concevoir et construire la fonction finance et l'adapter aux changements internes et externes,
- Identifier, gérer et proposer des solutions aux couvertures des risques de tout le Groupe,
- Gérer l'impact économique et financier des options de développement du Groupe,
- Organiser les contrôles nécessaires pour prévenir les risques de fraude,
- Délivrer le bon à payer pour le paiement des factures fournisseurs,
- Maintenance du Plan Comptable et organisation du cadre Comptable,
- Surveiller et organiser la comptabilité en veillant à l'application des normes professionnelles et réglementaires
- Organiser et planifier l'approche stratégique de la fiscalité des activités du Groupe,
- Contrôle de la politique du crédit,
- Superviser la production des états financiers groupe et fiscaux,
- Superviser et orienter la gestion de la trésorerie,
- Superviser et orienter la fiscalité du Groupe,
- Organiser et superviser le système de contrôle budgétaire,
- Organiser et superviser la production des tableaux de bord et l'aide à la décision de la DG,
- Assumer toutes autres tâches qui seront assignées par la hiérarchie.

Votre profil:

- Qualification et expérience:

- Bac+3-4 en Finance – Comptabilité/ Ecole de commerce,
- Expérience professionnelle de 2 ans minimum dans un poste similaire,
- Bonne connaissance des techniques de prévision, de modélisation, bonne connaissance de la gestion budgétaire de la comptabilité, de la fiscalité ; bonne capacité de négociation,
- Bonne connaissance et expérience avérée des processus ERP,
- Age maximum admis : 40 ans.

- Compétences techniques:

- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique, connaissance de sage comptabilité et immobilisation serait un atout),
- Langues : français parlé (niveau) – Lingala ou Kikongo (parlé couramment) – Anglais ou autre langue un atout

- Autres

- Intégrité, rigueur, honnêteté, authentique,
- Être orienté clients solution aux problèmes,
- Capable de combiner l'intuition et réflexion profonde pour une solution financière et commerciale fiable,
- Créer et développer un bon partenariat avec les responsables opérationnels (Collaborateurs directs du DG) et les partenaires externes (CAC, Administration fiscale et douanière, Conseil fiscal, Banquiers etc...),
- Apté à canaliser tout le personnel vers la performance et la

réduction des coûts,

- Capables de développer les potentiels et la performance des membres de son équipe,
- Apté à huiler et implémenter une véritable interdépendance des unités opérationnelles du Groupe.

- Un Responsable Logistique (Ouesso)

Votre fonction:

En lien direct avec le Directeur Général, le Responsable Logistique a pour principales missions de :

- Définir la politique d'achat (produits quincaillerie et pièces détachées, consommables, prestations, services généraux...),
- Assurer la rapidité des opérations du service achat, jusqu'au paiement des fournisseurs,
- Optimiser les processus d'achat et d'approvisionnement dans un environnement ERP (Engagement, Commande, réception, règlement facture)
- Etablir un cahier des charges /une commande recensant l'ensemble des besoins en produits et services,
- Organiser des appels d'offres afin de sélectionner les prestataires et fournisseurs susceptibles de répondre au cahier des charges / commande défini,
- Négocier avec les fournisseurs et définir les modalités du contrat (tarifs, délais de livraison...),
- Prendre en charge les échanges et le suivi quotidien des fournisseurs et sous-traitants.
- Gestion des flux et réception des Biens & services
- Mettre en place avec les fournisseurs sélectionnés un plan d'exécution ou de livraison,
- Gérer et optimiser les flux et les stocks,
- Réceptionner et vérifier les commandes, après validation du bon de livraison par l'inspection générale,
- Mettre en place des indicateurs clés et des tableaux de bord pour mesurer la performance des actions menées : taux de rotation des stocks, délais de livraison, taux de disponibilité...
- Réaliser le reporting du service des achats et analyser les performances des fournisseurs par la mise à jour et la tenue d'indicateurs,
- Assurer le respect des délais et la gestion optimale les activités du transit
- Planifier, contrôler l'entretien, les réparations et les réceptions de véhicules...
- Suivre et contrôler la conformité réglementaire d'utilisation de véhicules (contrôle technique, assurance, permis, temps de repos...)
- Planifier, suivre l'attribution et l'utilisation de véhicules (disponibilités, durées, modèles, ...)
- Identifier les non-conformités, dysfonctionnements, réclamations et mettre en place les actions correctives/préventives (réparations, contrôles, échanges, ...)
- Suivre le respect des procédures, vérifier ou renseigner les supports de suivi d'activité (réparation, utilisation, consommation...)
- Définir et mettre en œuvre la politique sécuritaire de toute l'entreprise,
- Gérer les relations avec les prestataires de sécurité,
- Superviser les interventions au profit des véhicules en détresse,
- Gérer les missions de service des employés en mission (achat des billets d'avion, obtention des visas, réservation d'hôtel...).
- Assumer toutes autres tâches qui seront assignées par la hiérarchie.

Votre profil:

- Qualification et expérience:

- Bac+3-4 en Logistique-Transport...
- Expérience 3 à 4 un poste similaire,
- Connaissance juridique (Droit des obligations),
- Age maximum admis : 40 ans.

- Compétences techniques:

- Notions de mécanique,
- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique, connaissance de sage gestion de stock serait un atout),
- Langues: français parlé (niveau) – Lingala ou Kikongo (parlé couramment) – Anglais ou autre langue un atout.

- Autres

- Moralement intègre, honnête et rigoureux,
- Bon négociateur et toujours rechercher l'intérêt de l'entreprise,
- Gérer de manière à mettre en avant les attentes et les besoins des utilisateurs,
- Apté à gérer l'interdépendance avec les autres fonctions (Finance, Transport, Quincaillerie, RH),
- Être orienté solutions,
- Apté à challenger les habitudes existantes,
- Conduire efficacement les changements,
- Autonomie et sens des responsabilités,
- Capacités à conduire une équipe,
- Organisation et sens des priorités,
- Aptitude à travailler sous pression,
- Disponibilité.

- Un Inspecteur Général (Ouesso)

Votre fonction:

En lien direct avec le Président Directeur Général, l'Inspecteur Général a pour principales missions de :

- Concevoir et construire le cadre de contrôle et l'adapter aux changements internes et externes,
- A travers une revue des processus de toutes les activités, Identifier, gérer et proposer des solutions aux couvertures des risques de tout le Groupe,
- Organiser les contrôles nécessaires pour prévenir les risques de fraude,
- Surveiller les unités opérationnelles du Groupe (transport marchandises et personnes, BTP, Quincaillerie...),
- Veiller au Contrôle général du Groupe selon les normes professionnelles et réglementaires et assurer la DG du bon fonctionnement et

de la sincérité et régularité des comptes,

- Donner l'assurance à la DG de l'implémentation de toutes les décisions stratégiques et tactiques,
- Exploiter les tableaux de bord et assurer l'aide à la décision de la DG,
- Assumer toutes autres tâches qui seront assignées par la hiérarchie.

Votre profil:

- Qualification et expérience:

- Bac+3-4 en Finance – Comptabilité/ Ecole de commerce,
- Au moins 5 ans d'expérience dans un poste similaire ou cabinet comptable,
- Maîtrise de Microsoft office,
- Bonne connaissance du secteur BTP, commerce général et transport marchandises et des personnes, des techniques de prévision, de modélisation,
- Bonne connaissance de la gestion budgétaire, de la comptabilité, de la fiscalité ;
- Bonne capacité de négociation,
- Bonne connaissance et expérience des processus ERP,
- Age maximum admis : 40 ans.

- Compétences techniques:

- Maîtrise de l'outil informatique,
- Langues : français parlé (niveau) – Lingala ou Kikongo (parlé couramment) – Anglais ou autre langue un atout.

- Autres

- Intégrité, rigueur, honnêteté, authentique,
- Être orienté clients solution aux problèmes,
- Capable de combiner l'intuition et réflexion profonde pour une solution financière et commerciale fiable,
- Créer et développer un bon partenariat avec les responsables opérationnels (collaborateurs directs du DG) et les partenaires externes (CAC, Administration fiscale et douanière, conseil fiscal...),
- Apté à canaliser tout le personnel vers la performance et la réduction des coûts,
- Capables de développer les potentiels et la performance des membres de son équipe,
- Apté à huiler et implémenter une véritable interdépendance des unités opérationnelles du Groupe,
- Insuffler et promouvoir un réel environnement de travail efficace et de contrôle.

- Un Responsable Informatique (Ouesso)

Votre fonction:

En lien direct avec le Directeur Général, le Responsable Informatique a pour principales missions de :

- Gérer le budget du service informatique,
- Planifier les activités du service et veiller au respect des plannings,
- Assurer le pilotage de la sous-traitance : appel d'offres, choix des prestataires, gestion des contrats, suivi technique,
- Installation, maintenance et sécurisation du système d'exploitation et d'information,
- Superviser l'achat des équipements informatiques et des logiciels,
- Superviser l'infrastructure des réseaux d'information et garantir leur fonctionnement et leur sécurité,
- Planifier les plans de maintenance,
- Apporter un support technique et une assistance aux utilisateurs
- Assumer toutes autres tâches qui seront assignées par la hiérarchie.

Votre profil:

- Qualification et expérience:

- Minimum Bac +3 en informatique, avec de fortes connaissances en maintenance informatique,
- Disposer d'au moins deux à trois années d'expérience dans le domaine,
- Age maximum admis : 40 ans.

- Compétences techniques:

- Connaissance large des systèmes d'information.
- Connaissance des applications et des technologies utilisées dans l'entreprise (ERP), des principaux langages informatiques et systèmes d'exploitation.
- Langues: français parlé (niveau) – Lingala ou Kikongo (parlé couramment) – Anglais ou autre langue un atout.

- Autres

- Sociable, Organisé, Ouvert d'esprit et Rigoureux
- Polyvalent, Réactif, Curieux et autonome et être une force de proposition
- Sens de l'anticipation pour mettre en œuvre des solutions innovantes.
- Qualités relationnelles et sens de l'écoute dans ses rapports fonctionnels et hiérarchiques.
- Bonnes compétences rédactionnelles
- Pédagogie car le responsable informatique doit être capable d'expliquer le fonctionnement d'un ensemble d'outils et logiciels
- Bonne expression écrite et orale.

Dossier de candidature:

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail à l'adresse mail suivante : recrutementbrazza@gmail.com et doit comprendre les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation dans laquelle le lieu d'affectation souhaité ainsi que le poste doivent être clairement indiqués,
- Un CV détaillé avec photo, sur deux pages au plus,
- Un récépissé de l'ONEMO en cours de validité,
- Date de clôture de réception des dossiers de candidatures: 14 août 2016.

NB: Seules les candidatures qui répondront aux critères seront sélectionnées. ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 05 534 11 92/06 631 14 17.

Visite de travail du ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou à Pointe-Noire

Pour une nouvelle gestion de nos villes et un comportement urbain des citoyens

Le ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou, ministre de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie, a expliqué aux administrateurs-maires d'arrondissements et aux chefs de quartiers de la ville de Pointe-Noire, la nouvelle politique de son département ministériel, dans le cadre de la «rupture» prônée de la nouvelle République. C'était au cours d'une séance de travail qui a eu lieu, le 26 juillet 2016, à l'hôtel de ville de Pointe-Noire, avec la participation du député-maire de la ville, Roland Bouiti-viaudo, et du préfet du département, Alexandre Honoré Packa.



Le ministre N'Silou au centre avec le Préfet et le Député-maire.

À partir de maintenant, les choses doivent changer, pour apporter des réponses aux revendications des citoyens de nos villes». C'est en ces termes que le ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou s'est, d'entrée de jeu, adressé à son auditoire, pour expliquer la nouvelle conception de la ville, qui ne doit plus être conçue en termes, d'une part, de «centre-ville» et, d'autre part, de «la cité». C'est-à-dire reformer la conception ville/cité, à travers une nouvelle manière de gestion de la ville: le changement. Pour y arriver, l'Etat va amener les services publics auprès des citoyens, leur apporter les équipements de l'Etat. Il ne s'agit pas d'imposer les choses, il faut, plutôt, aller à l'écoute des citoyens, dialoguer avec les habitants des quartiers, pour recueillir leurs besoins, leurs attentes et, ensuite, proposer des solutions, a dit, en substance, Claude Alphonse N'Silou aux chefs de quartiers et administrateurs-maires d'arrondissements. Le ministre d'Etat ne s'est pas contenté de s'adresser aux gestionnaires de la cité. En compagnie du maire de la ville, il a sillonné les rues de la ville, notamment les quartiers périphériques où il a

constaté, de visu, les énormes problèmes d'urbanisme, avec des érosions, des éboulements, le manque criant d'assainissement, l'absence d'eau potable courante, d'électricité, etc. Tout cela va être corrigé, pour améliorer le cadre de vie



Les chefs de quartiers et Maires d'arrondissements.

des populations, a promis le ministre en charge de la ville. Mais, concomitamment au rapprochement des services publics ou encore à l'installation des équipements de l'Etat, le citoyen doit devoir changer de comportement, a dit le ministre d'Etat N'Silou. Par exemple: ne plus jeter les ordures ménagères dans la rue; ne plus construire dans les lits des rivières et ruisseaux traversant

la ville; interdire les nuisances sonores des bars-dancing et autres Eglises de réveil, les lotissements anarchiques, avec la complicité des agents municipaux, etc. «Tous ces

comportements déviants seront, dorénavant, sanctionnés, puisqu'un nouveau cadre de vie va être défini, à travers les plans d'urbanisme des villes de Pointe-Noire et de Brazzaville qui seront disponibles, courant le mois de novembre prochain. Mais, avant de sanctionner, nous allons lancer une campagne de communication pédagogique, dite «comportement citoyen». Les villes seront

dotées d'une police municipale, chargée de constater les infractions d'urbanisme, de voirie et d'hygiène et de les verbaliser ensuite», a précisé Claude Alphonse N'Silou.

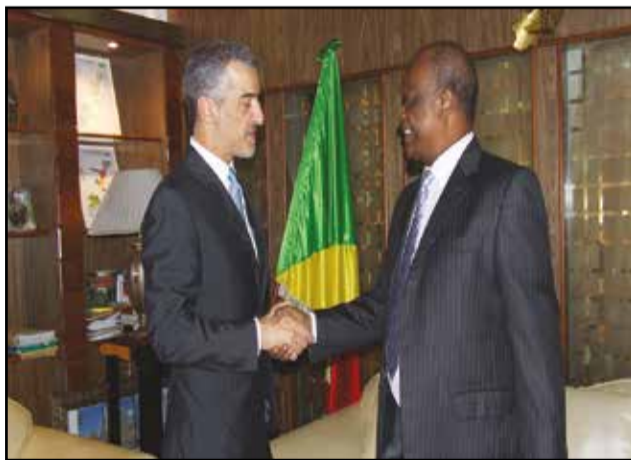
Par ailleurs, le ministre en charge du cadre de vie n'a pas manqué de relever le phénomène de banditisme que constituent les groupes de «bébés noirs» pour lequel une lutte doit être engagée, car la ville, c'est aussi un cadre de vie sécurisé. «Je vous envoie en mission: allez écouter les populations, pour recueillir leurs attentes, faites remonter les informations auprès du ministre que je suis. Mes techniciens et moi trouverons des solutions à leurs problèmes», a dit le ministre d'Etat N'Silou à l'attention des administrateurs-maires et des chefs de quartiers de Pointe-Noire. Désormais, les villes au Congo doivent s'arrimer à une nouvelle gestion, proche des citoyens et privilégiant l'urbanisme, afin de se hisser à la modernité.

Jean BANZOUZI-MALONGA

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Diversifier l'économie congolaise, par la mécanisation de l'agriculture

Dans un entretien accordé, mardi 26 juillet 2016, à son cabinet de travail, à Brazzaville, à Andrea Mazzella, ambassadeur d'Italie, le ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, a évoqué les questions de la diversification de l'économie congolaise, par la mécanisation de l'agriculture, pour réduire considérablement les importations de produits agricoles.



Andrea Mazzella à (g.) et Henri Djombo.

Le ministre d'Etat Henri Djombo place son espoir notamment, dans la formation des tractoristes-mécaniciens du Centre italo-congolais aux métiers de la mécanisation agricole, situé à Otsendé, un village du district d'Oyo, dans le département de la Cuvette. 20 tractoristes-mécaniciens congolais viennent d'y suivre une formation de dix jours, au cours du mois de juillet dernier, dans la connaissance du tracteur agricole et l'utilisation des outils de travail. La formation a été dispensée par quatre formateurs délégués par la société italienne Landini, assistés de quelques experts du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Rappelons que le Centre italo-congolais de formation aux

métiers de la mécanisation agricole, fruit de la coopération congolo-italienne, a été inauguré en août 2015. Henri Djombo et le diplomate italien ont aussi abordé les sujets liés au développement de la pêche au Congo, en présence des cadres et techniciens de ce département ministériel. «Vous savez qu'actuellement, au centre de la politique congolaise, il y a la diversification de l'économie et la sécurité alimentaire... C'est la lourde tâche qui échoit au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Et pour y parvenir, il faut rendre l'agriculture rentable, la mécaniser et la porter à haute échelle, afin qu'elle soit capable de satisfaire les exigences alimentaires du pays», c'est par ces mots

qu'Andrea Mazzella a confié à la presse, ses impressions, au sortir de cet entretien. Pour aider le Congo à accéder à l'autosuffisance alimentaire, le diplomate italien a fait quelques suggestions: «Il faut, d'abord, régénérer, mettre en place les machines et les tracteurs agricoles. Vous savez qu'il y a plusieurs tracteurs Landini qui sont ici au Congo. Il faut donc les entretenir, pour les rendre plus efficaces. Pour cela, la formation des techniciens locaux est importante». C'est, effectivement, dans cette perspective qu'il convient de

rappeler que quatre experts italiens du groupe italien Landini (fabriquant des tracteurs et accessoires agricoles de marque Landini) ont séjourné au Congo et se sont employés, du 18 au 27 juillet dernier, à Otsendé, dans la Cuvette, à la formation d'une vingtaine de tractoristes-mécaniciens congolais sur les règles de base, les techniques d'utilisation et de réparation des tracteurs et accessoires agricoles.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage

Des investisseurs ivoiriens prêts à s'implanter au Congo, dans le secteur agricole

En vue d'aider le Congo à redynamiser son secteur agricole en perte de vitesse, depuis plusieurs années, une délégation du groupe ivoirien Ace global, implantée dans 48 pays d'Afrique (principalement en Afrique du Nord, de l'Ouest et du Sud) et spécialisée dans le financement structuré des projets agricoles, conduite par Daouda Gon Coulibaly, manager régional de ce groupe, s'est entretenu, jeudi 28 juillet 2016, avec le ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, dans son cabinet de travail, à Brazzaville.



Pendant l'entretien.

A l'issue de l'entrevue avec le ministre d'Etat Djombo, Daouda Gon Coulibaly a évoqué, à la presse, l'action que son groupe entend mener. «Notre visite relève du fait que votre pays, le Congo, est en train d'amorcer un développement très important. Nous savons qu'en Afrique le développement ne peut pas se faire en marge de l'agriculture. Nous sommes ici pour partager l'expérience que nous avons dans les différents pays africains que nous avons accompagnés dans la redynamisation de leur agriculture. Mais, l'élément important que nous retenons, c'est qu'aujourd'hui, la République du Congo importe 75% de tout ce qui est produits alimentaires. C'est vraiment un problème», a-t-il déclaré.

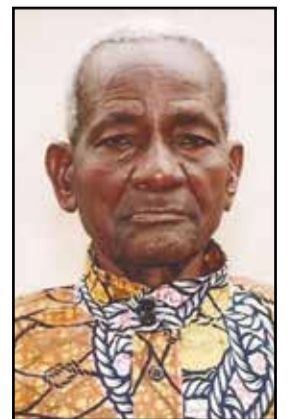
D'après le manager régional d'Ace global, son groupe entend apporter l'expérience de la Côte d'Ivoire dont l'économie nationale repose sur l'agriculture, pour améliorer fondamentalement les actions qui sont déjà en train d'être menées par le gouvernement congolais. «Sur le terrain, Ace global apportera sa pierre à l'édifice, pour redynamiser le secteur agricole congolais. Pour ce faire, il faudra commencer par identifier les agriculteurs, voir l'existant, analyser ce qui n'a pas marché, etc. Puis après, le groupe accompagnera le Congo vers le développement agricole allant de l'itinéraire technique jusqu'à l'exportation, en passant par la transformation. Le ministre a aussi l'intention de revaloriser le produit d'acajou qui est en train de perdre de la valeur dans le monde entier», a-t-il confié.

Daouda Gon Coulibaly a expliqué que la transformation agro-alimentaire est un aspect très important du fait qu'elle permettra de créer plusieurs emplois. Selon lui, les membres de la délégation du groupe Ace global ont quitté le Congo satisfaits de leur entretien avec le ministre d'Etat Djombo, qui les a rassurés, tout en partageant les ambitions agricoles que le Congo a aujourd'hui. De même, il leur a expliqué que le pays mettra en place des agences conseils qui réfléchiront aux difficultés des agriculteurs. Ainsi, une cellule sera systématiquement mise en place, en attendant certaines informations que le ministre transmettra à la partie ivoirienne en vue de mettre en place un cadre réglementaire. «Donc, il faut absolument nous donner la main pour pouvoir réussir. Mais aussi, nous partons rassurer du fait qu'à la tête du ministère, il y a quelqu'un de passionné, d'expérimenté, qui a de la volonté et des projets qu'il veut réaliser», a-t-il déclaré.

Alain-Patrick MASSAMBA

Remerciements

Les familles LOUBASSA, Fila MALONGA, La veuve LOUBASSA née Bilombo Angèle remercient Mgr Anatole Milandou, Archevêque de Brazzaville, la communauté chrétienne de la paroisse St Charles Lwanga de Makélékélé, l'Administrateur-Maire de Mougali, les amis, parents et connaissances, pour leur assistance multiforme, lors du décès de leur frère, mari, oncle et grand-père, LOUBASSOU François,



survenu le jeudi 21 juillet 2016, à Brazzaville. L'inhumation a eu lieu, vendredi 29 juillet, au cimetière de Loukanga. Veuillez trouver, ici, l'expression de notre profonde reconnaissance. Que son âme repose en paix.

Droit de réponse de Vincent Péna-Pitra Yoba, à l'article relatif à l'affaire de la liquidation d'Air Afrique

I- Position du problème

Le 5ème Syndic liquidateur dont je fus désigné superviseur démarra ses activités en janvier 2012, sans dossiers ni fonds provenant des précédents syndics. En début d'activités, je dus engager les fonds propres de notre société d'expertise comptable, D.c.i, à titre de préfinancement et autres opérations. Un bilan d'ouverture arrêté au 31 janvier 2012 fut dressé pour constater qu'il n'existait aucune information comptable. Ce bilan fut homologué par le Juge commissaire. A leur propre initiative et en l'absence de passation entre le 4ème et le 5ème Syndic, les ex-agents d'Air Afrique déclarèrent leurs droits sociaux à hauteur de 12 milliards de francs Cfa. Afin de confirmer les droits déclarés par les ex-agents, le Syndic procéda, par une technique d'audit «circularisation», à leur identification et à l'enregistrement de leurs déclarations et soldes de tout compte. Face à une cause déclarée définitivement perdue, le Syndic entreprit des investigations aux fins de retrouver les actifs de la multinationale au Congo: des actifs estimés à 210 milliards de francs Cfa, comprenant les droits de trafic, autres actifs immobiliers dont l'immeuble Air Afrique situé en face de la Maison d'arrêt, tel que cela ressort du bilan arrêté au 31 janvier 2013. Il fallait absolument procéder aux opérations de recouvrement forcé des créances. C'est à ce moment que le Ministère des transports entra en action, pour négocier le rachat de l'ensemble des actifs d'Air Afrique au Congo, contre paiement de 18 milliards 900 millions de francs Cfa. A cet effet, un procès-verbal fut signé le 18 octobre 2012 entre le Ministre d'Etat Ministre des transports, de l'aviation civile et de la Marine marchande et le Syndic. Informé de cette situation, le Chef de l'Etat instruisit quatre Ministres d'Etat, aux fins de vérifier l'exactitude des droits sociaux et des actifs, avant le règlement définitif desdits droits. Le Juge commissaire désigna le Cabinet Rainbow Finances, pour effectuer l'audit recommandé par la commission interministérielle mise en place. Entretemps, une Convention réglementée fut signée, le 28 février 2014, entre la République du Congo agissant en qualité d'actionnaire de l'ex-multinationale Air Afrique d'une part et la Liquidation secondaire d'Air Afrique pour le Congo. L'Etat congolais accepta de racheter les créances de la multinationale Air Afrique au Congo évaluées à 210 milliards de francs Cfa. En contrepartie de ce rachat, l'Etat s'engageait à régler les droits sociaux des travailleurs, les honoraires du Syndic, des Avocats, des Huissiers de justice et autres frais connexes de justice à hauteur de 18.998.000.911 F Cfa, déduction faite de la valeur de l'immeuble Air Afrique estimée à 2 milliards de francs Cfa. Ce qui ramenait l'engagement de l'Etat à 16.998.000.911 F Cfa. La répartition devait se faire ainsi qu'il suit: - 13.712.758.122 F Cfa bruts affectés aux droits sociaux des travailleurs et parts patronales; - 5.285.242.789 F Cfa affectés aux honoraires et charges obligatoires de la Liquidation, acquis pour l'équipe de liquidation au moment de la signature de la Convention. Le rapport de l'audit conclut que les actifs s'élevaient effectivement

à 210 milliards de francs Cfa et que les droits sociaux des ex-agents s'élevaient à 5.355.048.571 F Cfa, tandis qu'à l'origine, la Liquidation principale d'Abidjan les avait établis à 3.892.052.828 F Cfa bruts. Ces résultats entraînerent une grande controverse parmi les ex-agents. Il s'avéra que plusieurs agents avaient soit déjà perçu leurs droits, soit les avaient indûment augmentés dans l'espoir de tirer un double profit. En effet, 28 ex-agents ne pouvaient plus prétendre bénéficier des droits déclarés, pour avoir indûment perçu des fonds, parmi lesquels certains membres du Comité ad hoc dont Messieurs Gambouélé, Gomez de Mackanda, Nkombo Elie. Le Juge commissaire homologua le rapport et, par conséquent, les états financiers arrêtés au 31 janvier 2013, à l'exception des droits déclarés par les travailleurs. Face à cette donne, le Syndic décida, après investigations auprès de l'Inspection du travail et sur la base du rapport d'audit réalisé par le Cabinet Rainbow Finances et finalement sur instruction du Ministre d'Etat Ministre de la Justice et des Droits Humains, de recalculer, de façon consensuelle, les droits sociaux tels que déclarés par les agents, suite aux procès-verbaux consécutifs aux réunions tenues avec le Comité ad hoc et l'Association Atac. Les soldes de tout compte ont été recalculés à hauteur de 12.339.552.155 F Cfa et homologués par le Juge commissaire par ordonnance du 14 janvier 2015. Aux termes de cette ordonnance, il est précisé le montant dû au 30 septembre 2015, soit 7.820.430.252 F Cfa. Il ne reste plus qu'à faire notification aux ex-agents du nouveau solde de tout compte.

II - Sur la vente de l'immeuble Air Afrique

Un travail de longue haleine a été effectué par le Syndic liquidateur, pour parvenir à la démonstration de la qualité de propriétaire d'Air Afrique sur l'immeuble situé en face de la Maison d'arrêt. La vente de cet immeuble Air France/Air Afrique a été homologuée par le Juge commissaire, le 25 mai 2013, suivant Acte notarié du 15 mai 2013, dressé par Maître Kaya Muhamad-Yaya, Notaire à Brazzaville et indiquant comme prix de vente: 2 milliards de francs Cfa. La société Immo Marine, représentée par M. Wilfried Etoke, acquéreur de cet immeuble, n'a versé à la Liquidation que la somme de 1.640.000.000 F Cfa, alors que Maître Louboula avait affirmé détenir, par devers lui, l'intégralité de la somme. Par jugement du Tribunal de commerce de Brazzaville du 4 novembre 2014, un nouveau Juge commissaire fut désigné. Toutes les demandes adressées à l'acquéreur tant par le Syndic que par le Juge commissaire aux fins d'obtenir le règlement du solde du prix de vente sont demeurées vaines. A cause de cette situation de non-paiement du solde du prix de vente, l'immeuble est placé sous séquestre, sur ordonnance du Juge commissaire, en date du 2 décembre 2014.

III- Sur les sommes versées par l'Etat congolais

L'Etat a exécuté partiellement

la Convention réglementée. En effet, sur les 16.998.000.911 F Cfa, l'Etat a procédé à deux versements via la C.c.a (Caisse congolaise d'amortissement): un premier versement de 2 milliards de francs Cfa et un deuxième versement d'un milliard de francs Cfa, soit un total de 3 milliards de francs Cfa. Les deux versements avaient été virés sur le compte séquestre MJDH de la Liquidation d'Air Afrique. Les ex-travailleurs d'Air Afrique ont reçu, au total, 2.188.763.559 F Cfa à parfaire sur les versements éminemment prévus par l'Etat. La répartition des fonds reçus, autorisée et validée par le Juge commissaire, a été faite sur la base des dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif (art 166 et 167).

Les charges obligatoires de la Liquidation, frais de justice dont les honoraires de la Liquidation et autres charges connexes devaient être payés suivant l'ordre établi. Un problème demeure au sujet des droits sociaux revendiqués par les ex-agents congolais d'Air Afrique. En effet, à la clôture de la Liquidation secondaire, un rapport devra être dressé et transmis à la Liquidation principale d'Abidjan. Les Ministres des Transports de tous les Etats membres de l'ex-Multinationale devront se réunir, pour faire le point sur les droits sociaux que la Liquidation principale a évalués, en ce qui concerne les Congolais, à 3.892.052.828 F Cfa bruts.

Alors que les droits sociaux auront été recalculés de façon consensuelle, une différence de traitement sera constatée entre les ex-agents congolais et ceux des autres pays, en inobservation du principe d'égalité des travailleurs. Par ailleurs, il est constant que la Liquidation secondaire d'Air Afrique reste et restera redevable envers le 5ème Syndic liquidateur, des honoraires qu'il n'a pas à ce jour perçus. En effet, aux termes de la Convention réglementée, la rémunération de l'équipe de liquidation en charge du dossier au jour de la signature de la Convention réglementée demeurera valable. Un changement d'équipe ne saurait aller à l'encontre de ces droits acquis.

IV - Sur la procédure de mon interpellation

Le Syndic liquidateur avait adressé des lettres tant à l'ancien Ministre de la Justice, M. Aimé Emmanuel Yoka, qu'au Ministre actuel, M. Pierre Mabiala, pour rendre compte de l'utilisation des fonds issus tant de la vente de l'immeuble que des versements effectués par la C.c.a. Un jour, je suis appelé au Ministère de la Justice et des Droits Humains, officiellement pour une séance de travail sur des dossiers dont le Syndic liquidateur a la charge. Je m'y suis rendu et fus reçu par le Ministre Mabiala qui, après un entretien des plus cordiaux dans son bureau, m'invita à l'accompagner dans la salle de conférence où il tenait une réunion. Une fois sur les lieux, je suis désagréablement surpris de constater qu'il s'agissait, en fait, d'un scénario d'arrestation soigneusement concocté. Outre l'assistance constituée du personnel du Ministère, d'un groupe d'ex-agents d'Air Afrique et d'autres

invités, en présence de la presse (écrite comme télévisée), ainsi que du Procureur de la République et de la Police. Il ne me fut donné aucune possibilité de m'exprimer face aux accusations proférées à mon encontre, dans la salle de réunion, par le groupe d'ex-agents d'Air Afrique, visiblement préparé pour se dresser contre moi. Il s'agit particulièrement du groupe d'ex-agents d'Air Afrique qui avaient gonflé démesurément leurs droits. A aucun moment, le Syndic liquidateur n'a eu connaissance des récriminations formulées à mon encontre. Aucune plainte régulière n'ayant été déposée devant le Procureur de la République du Tribunal de commerce ni au Cabinet de Monsieur le Doyen des Juges d'instruction. Le déclenchement de la procédure d'interpellation qui me visait trouve son origine sur les réclamations adressées au Ministre de la Justice, par ce groupe d'individus qui ont juré de tout mettre en œuvre pour me faire la peau.

C'est dans ces conditions que je me suis retrouvé, par la suite, entre les mains de la Police judiciaire où j'ai été placé en garde à vue, pendant 9 jours, largement au-delà des délais légaux de garde-à-vue et sans prolongation écrite du Procureur de la République. J'ai été soumis à un interrogatoire sur la gestion des fonds reçus dans le cadre de la Liquidation secondaire d'Air Afrique.

Une perquisition a été pratiquée, sans mandat du Procureur de la République, à mon bureau, et les documents relatifs à la liquidation de la multinationale Air Afrique emportés par les enquêteurs de la Police judiciaire. Aucune confrontation entre moi et l'acquéreur de l'immeuble situé en face de la Maison d'arrêt, qui prétend avoir versé plus que l'intégralité du prix, n'a été organisée.

Mon déferrement au Parquet, le 23 juin dernier, en présence de deux avocats du barreau de Brazzaville, Me Fatima Banzani et Me Ludovic Essou, choisis par ma famille pour assurer ma défense, s'est déroulé dans les mêmes conditions médiatiques que lors de mon interpellation, en présence de la presse nationale et internationale, comme on l'aurait fait pour un bandit de grand chemin ou un terroriste international. Cette affaire, qui a été très largement médiatisée au Congo comme à l'étranger, a indigné plus d'une personne qui considèrent cette procédure d'interpellation et de mise en accusation, comme vicieuse ab initio.

J'ai été présenté devant le Juge d'instruction, en présence de l'un de mes avocats, Me Fatima Banzani, sans faire de déclaration. J'ai été, depuis le jeudi 23 juin 2016, transféré à la Maison d'arrêt, en détention préventive, sous le chef d'accusation de «dissipation de biens». A ce jour, les pièces du dossier sont encore dans les locaux de la Police judiciaire qui se refuse de les transmettre au Juge d'instruction qui en a pourtant fait la demande. L'ensemble des pièces aurait été transmis au Ministère de la Justice.

Vincent PENA-PITRA YOBA
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes agréé CEMAC
Superviseur de la Liquidation Secondaire d'Air Afrique.

André Oko-Ngakala n'entend pas faire de quartier aux criminels économiques

Lors d'une conférence de presse à son cabinet, à Brazzaville, jeudi 28 juillet 2016, Lamyr Nguélé, le président de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude s'est plaint de ce que les dossiers relatifs aux affaires de corruption, de détournements de fonds ou de concussion transmis au parquet du Tribunal de grande de Brazzaville ne connaissent pas de suite judiciaire. Depuis, la commission est critiquée dans les médias comme ne faisant rien, quand on sait que les caisses de l'Etat sont saignées par le phénomène de surfacturation, de détournements et de concussion des deniers publics. La réponse d'André Oko-Ngakala, procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville a été claire: «Je ne rentre pas dans la polémique. Je n'ai pas reçu de dossiers. S'il y a des pilleurs de deniers publics, qu'on saisisse les services de police et de gendarmerie, qu'ils me les transfèrent. Je ne badine pas. Je les traiterai comme tels, parce que ce sont des criminels économiques». Alors, la commission va-t-elle refaire ces dossiers et les redéposer sur le bureau du procureur ou laisser tomber? En tout cas, André Oko-Ngakala a invité les institutions de la République à lui transmettre les dossiers relatifs à la délinquance économique, il est prêt à agir. A bon entendeur: salut!

Guy-Brice Parfait Kolélas a inauguré le siège de son parti et donné de la voix

Ancien candidat à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016, l'ancien ministre Guy-Brice Parfait, devenu l'une des figures emblématiques de l'opposition congolaise, a donné une conférence de presse, vendredi 29 juillet 2016, au quartier Mpissa, dans le deuxième arrondissement Bacongo, où se trouve le siège de son parti, la Codeha (Convention des démocrates humanistes africains); siège qu'il a inauguré après la conférence de presse. L'opposant congolais, qui a observé un long silence et qui a appelé ses partisans au calme durant la crise post-électorale, a donné de la voix, épousant un langage radical, comme pour rassurer ceux qui le critiquent de mollesse par rapport au pouvoir. «L'arrestation des opposants et des jeunes congolais qui ne rentrent pas dans le moule politique du pouvoir régnant est devenue la principale occupation; les geôles de la maison d'arrêt de Brazzaville sont remplies de prisonniers de l'intolérance idéologique; la justice est aux ordres du pouvoir», a-t-il déclaré, en considérant l'élection présidentielle anticipée comme «un hold up électoral». «Le Congo va mal», souligne-t-il. Il demande un dialogue politique sous l'égide de la communauté internationale. Il a appelé à une opposition unie et a promis à ses partisans qu'il va entamer une série de causeries-débats dans les arrondissements et les chefs-lieux de départements.

Pour son enfant atteint de prostatite, elle lance un S.o.s

Une femme a révélé, la semaine dernière, que son enfant âgé de 4 ans est atteint de la maladie de la prostate, depuis plus d'un an. Le garçonnet éprouve des difficultés pour faire des selles. Il n'a pas aussi la puissance de faire des mictions. Mercredi 27 juillet 2016, la maman a lancé un cri du cœur, demandant à toute personne de bonne volonté de lui venir en aide. En tout cas, elle a besoin de soutien pour faire face aux charges liées aux soins de son rejeton, afin qu'il retrouve sa santé. En tout cas, il est très pénible pour un garçonnet de vivre cette dure épreuve. Espérons que les personnes généreuses ne seront pas indifférentes à la douleur que vit la famille de l'infortuné. Un petit garçon atteint de prostatite, cela peut étonner! Contact: 066073665.

Sur Radio-Congo, «Radio Congo sport» retrouve toute sa place

Les auditeurs sportifs de Radio-Congo sont heureux. A partir du lundi 1^{er} août 2016, ils ont retrouvé leur tranche quotidienne matinale, Radio-Congo Sport, qui commence à 6h15, pendant une dizaine de minutes, dans le corps du journal parlé de 6h. Cette tranche a été réduite à une portion congrue, car elle n'était plus diffusée que les lundis, mercredis et samedis, sur décision de l'ancienne direction générale de la chaîne nationale. Celle-ci ayant été remplacée, le nouveau directeur général par intérim a remis dans la grille des programmes cette tranche, tous les jours comme avant, à 6h15, sauf dimanche.

Des hôtels pleins de locataires de l'Etat à Brazzaville

On dit que depuis leur nomination, plusieurs nouveaux ministres, y compris le premier ministre, chef du gouvernement, sont logés avec leurs familles dans des hôtels ou des villas de location. Cette situation coûte cher à l'Etat. Au lieu de payer des logements de fonction moins chers, certains estiment que l'Etat est en train de perdre des millions de francs Cfa rien que pour loger les apparatchiks, alors que la situation financière du pays est difficile, comme on le clame dans tous les discours officiels depuis plus d'une année, à cause de la chute du prix du baril de pétrole, causant, de fait, une baisse des revenus du pays qui ne dépend en grande partie que des recettes générées par la vente du pétrole.

On en parle avec scepticisme dans la capitale

L'obligation faite par le président de la République aux membres du gouvernement d'investir dans les activités agricoles en puisant dans leurs propres émoluments suscite divers commentaires. Certains approuvent cette initiative. L'intention est bonne. C'est une piste à explorer, pour aider au développement de la production agricole, en cas de réussite, pensent ceux-ci. Mais, d'autres sont sceptiques, estimant qu'il s'agit d'un slogan de plus, surtout dans le domaine de l'agriculture où plusieurs expériences ont été tentées sans succès, jusque-là. Il y a eu: «Une école un champ», «Agriculture, priorité des priorités», «Autosuffisance alimentaire d'ici l'an 2000», etc. Cela n'a pas permis le développement de l'agriculture au Congo. Aujourd'hui, l'obligation faite aux membres du gouvernement d'investir dans l'agriculture, changera-t-elle la situation? Il faut souhaiter bon vent aux ministres agriculteurs!

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°281/2016/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	14066 du 16-03-16	Sect P1, bloc 27; Pile 5; Sup: 371,40m²	40, RUE MAKOUA	3-BZV	MALONGA Léopold
02	14486 du 15-06-16	Sect P9, bloc 48; Pile 13; Sup: 258,00m²	RUE KINTELE	5-BZV	FREITAS Kofi Pedro
03	14349 du 26-05-16	Sect -, bloc - ; Pile 9; Sup: 400,00m²	TERRE N'GAPOUI (VILLAGE KINTELE)	POOL	MIERE KOUASSI Gaimie Bofranc
04	14468 du 13-06-16	Sect P5, bloc 10 ; Pile 1; Sup: 568,62m²	74, RUE MASSOUKOU	4-BZV	Enfants MBERI Lydie Karine
05	14509 du 22-06-16	Sect AK, bloc - ; Pile 18; Sup: 314,48m²	16, RUE MOULOKI	7-BZV	MALOMBE Victoire
06	14334 du 24-05-16	Sect BF, bloc - ; Pile 9; Sup: 340,00m²	RUE NIANGA	9-BZV	TCHIMBOUKA Marcel
07	14266 du 11-05-16	Sect P13, bloc 2 ; Pile 5; Sup: 777,75m²	AVENUE MAYAMA (CITE DES 17)	7-BZV	ZANUA BAKALA
08	14478 du 15-06-16	Sect -, bloc - ; Piles 1 et 2; Sup: 800,00m²	PK ROUGE	POOL	OMBOUOLO Jacques
09	14479 du 15-06-16	Sect -, bloc - ; Piles 5 et 6; Sup: 879,74m²	QUARTIER CAMP DE TIRS (DJIRI)	POOL	OMBOUOLO Jacques
10	14477 du 15-06-16	Sect -, bloc - ; Pile 5; Sup: 400,00m²	DJIRI (TERRE IHOUIME)	POOL	NGAMBE Guy Crépin
11	14476 du 15-06-16	Sect -, bloc - ; Piles 6 et 7; Sup: 800,00m²	QUARTIER CAMP DE TIRS (DJIRI)	POOL	MVIRI Rufin Thierry Mesmin
12	3134 du 23-12-15	Sect BD, bloc - ; Pile 38; Sup: 356,00m²	4, RUE DJIRI	9-BZV	OPOU Ferdinand
13	14099 du 31-03-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup: 800,00m²	KINTELE	POOL	ENGOUALÉ Alec Friedrich
14	14272 du 12-05-16	Sect A, bloc 01; Pile 09; Sup: 715,04m²	QUARTIER MOUNGOUNGUI	LIKOUALA	AL HADJ SENOUSSE TAHIR
15	14515 du 23-06-16	Sect P2, bloc 93; Pile 9 (ex-11); Sup: 252,86m²	71, RUE DAHOMEY	3-BZV	Société SERFIN
16	14282 du 13-05-16	Sect P13C, bloc - ; Pile 9; Sup: 339,22m²	MOUKONDO CITE DES 17	7-BZV	MAVOUNGOU Marthe
17	14440 du 08-06-16	Sect P15, bloc 120; Pile 9; Sup: 444,29m²	27, RUE SEMBÉ	6-BZV	Franslyne Noëlla Bienvenue OKOBO
18	14439 du 08-06-16	Sect P8, bloc 17 ; Pile 5; Sup: 247,57m²	26 BIS, RUE MBAMOU	4-BZV	Franslyne Noëlla Bienvenue OKOBO
19	13164 du 07-09-15	Sect AT2, bloc - ; Pile 6; Sup: 401,40m²	78, RUE NGAMVOULI	7-BZV	KASONGO MUTOMBO Clément
20	11448 du 03-09-14	Sect P2, bloc 112; Piles 1 et 2; Sup: 2.927,35m²	RUE PAUL KAMBA	3-BZV	La Croix Rouge Congolaise
21	14252 du 09-05-16	Sect A, bloc - ; Pile 2; Sup: 675,06m²	OYAH	CUVETTE	Les Enfants MOUASSANGA Henriette
22	12026 du 26-02-15	Sect AP, bloc 150; Pile 1; Sup: 290,21m²	42, RUE MPOUIS ALBERT	7-BZV	BAB née KAYA NSOUELA Berty Girelle
23	14552 du 30-06-16	Sect P9, bloc 74; Pile 6; Sup: 360,79m²	12, RUE KONDA (QUARTIER OUENZE)	5-BZV	ATIGA NTONDELE Clech Arness Derry
24	14261 du 10-05-16	Sect J, bloc 13; Pile 19 ; Sup: 274,19m²	RUE NON DENOMMEE (CENTRE-VILLE) OCH	4-BZV	BADIABANTOU Louise
25	11966 du 16-02-15	Sect -, bloc - ; Piles 2 et 3; Sup: 799m²	PK 45	POOL	MBOURRA née MPICKA Poupette Patricia Bienvenue
26	14555 du 30-06-16	Sect BD2, bloc 119; Pile 111; Sup: 372,93m²	54, AVENUE DE LA REVOLUTION	9-BZV	OKINGA OPOTI Archinal
27	14482 du 15-06-16	Sect -, bloc - ; Piles 5 et 6; Sup: 800,00m²	MOTHO (PK 45)	POOL	NDAMIJINGOMA Innocent
28	12134 du 20-03-15	Sect BG, bloc 91; Pile 8; Sup: 370,38m²	46, RUE DE LA VICTOIRE (NKOMBO MATARI)	9-BZV	OBOA AYOKO Serges Laurel
29	14514 du 22-06-16	Sect P7 suite, bloc 10; Pile 60; Sup: 727,62m²	AVENUE DES 3 MARTYRS (BATIGNOLLES)	4-BZV	«Société Espoir d'Avril», représentée par NGUIMBI née MOUNGUA Pierre
30	14553 du 30-06-16	Sect T, bloc 29; Pile 5; Sup: 2.033,90m²	RUE NON DENOMMEE (M'PILA)	5-BZV	MIAO JUNDE
31	14597 du 11-07-16	Sect AP2, bloc 121; Pile 11bis; Sup: 164,16m²	72BIS, RUE MAKALAMBA	7-BZV	BLABITEAU Griffith
32	14425 du 06-06-16	Sect P9, bloc 37; Pile 1; Sup: 411,83m²	58, RUE MABIROU	5-BZV	NDENGUE Nesly Jenifers
33	14267 du 11-05-16	Sect CK, bloc 1; Pile 1; Sup: 800,00m²	QUARTIER MASSENGO (DON BOSCO)	9-BZV	NSENGIYUMVA Désiré Fulbert
34	14576 du 28-06-16	Sect P14, bloc 58; Pile 1; Sup: 422,76m²	02, RUE KEBARA	6-BZV	MPION Alain Bernard
35	14542 du 29-06-16	Sect A, bloc - ; Pile 7; Sup: 685,00m²	QUARTIER OYAH	CUVETTE	ILOKI Hermegie Yvette
36	14363 du 27-05-16	Sect BJ-, bloc - ; Pile - ; Sup: 107.332,96m² soit 10ha73a32ca	AVENUE TERRE JAUNE MAKABANDILOU	9-BZV	KANGA Petty Gilles Florent
37	14221 du 29-04-16	Sect -, bloc - ; Pile 7 ; Sup: 1.614,87m²	ROUTE NKOMBO MOUKONDO	9-BZV	NGALIBALI Romuald
38	14620 du 12-07-16	Sect BD, bloc 166 ; Pile 9; Sup: 664,38m²	QUARTIER LYCEE THOMAS SANKARA	9-BZV	HODONOU Yannick Arife Vignon
39	14148 du 14-04-16	Sect AS, bloc - ; Pile 5 ; Sup: 210,00m²	RUE OKALANGA NKOMBO MATARI	9-BZV	ITOUA Blanche
40	10958 du 10-09-14	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup: 800,00m²	LIFOUA	POOL	BAKA Ghislain Nobel
41	14497 du 21-06-16	Sect -, bloc - ; Pile 4; Sup: 200,00m²	VILLAGE KINTELE	POOL	DJENGUET Vianet
42	14578 du 04-07-16	Sect P1, bloc 27; Pile 6; Sup: 435,20m²	42, RUE MAKOUAS (QUARTIER POTO-POTO)	3-BZV	MOKO née SANDE Brigitte Flore
43	14630 du 13-07-16	Sect P3B, bloc 18; Pile 7; Sup: 286,70m²	12, RUE SAMUEL MATOUBA	4-BZV	MIANGUITOUKOULOU Barthélémy
44	10586 du 25-07-14	Sect -, bloc - ; Pile 2; Sup: 397,00m²	KINKELE	POOL	MBOUMA NDENGUE Richard
45	3429 du 30-06-16	Sect AT2, bloc 35; Pile 39 ex-31; Sup: 447,47m²	31, RUE KINGOUE	7-BZV	BATOUZOLAKO IBEMBO Papiche

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 28 Juillet 2016
L'Inspecteur Divisionnaire,
Michèle Cyrine OBA

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél.: (00242) 81.18.93; 06 664.83.17; 05 522.06.60
E-mail: moussounda_jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

**LA CONGOLAISE DE GESTION FONCIERE
ET IMMOBILIERE
EN SIGLE «CO.GE.F.I-SARL»**

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 5.000.000 F. CFA
Siège: 1558, rue Motaba, Plateau des 15 ans (Moungali).
BRAZZAVILLE

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 15 juillet 2016, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine, en date du 18 juillet 2016, sous Folio 125/18, n°1518, il a été constitué une société dénommée: «LA CONGOLAISE DE GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité limitée;

Capital: 5.000.000 F. CFA;
Siège: Brazzaville, 1558, rue Motaba, Plateau des 15 ans (Moungali);

Objet: Agro-pastoral, l'immobilier, le foncier (gestion des carrières de pierres et de sables), Bâti-

ment Travaux Publics, Négoce, Import-export, Gardiennage, bu-reautique;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° 16 B 6570 du 25 juillet 2016;

Gérance: Monsieur GOULOUBI Héliodore Francis Alex est le Gérant de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

**EUCALYPTUS FIBRE CONGO SA
«E.F.C.»**

Société Anonyme «SOCIETE EN LIQUIDATION»

Au capital de 14.000.000.000 de Francs CFA

Siège social: Avenue Benoît Loembet, Zone Industrielle KM4, B.P: 682, Pointe-Noire
Immatriculation au RCCM: RCCM: CG PNR 2008 B 408

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale à Caractère Mixte en date du 22 juillet 2016, l'Actionnaire Unique a décidé la dissolution anticipée et sa mise en liquidation, à compter du 22 juillet 2016, pour perte de l'objet, suite à la résiliation du bail emphytéotique conclu avec le Gouvernement de la République du Congo.

L'assemblée a nommé les personnes ci-après, en qualité de liquidateurs:

1: Monsieur Jun TIAN, de nationalité chinoise, né le 10 août 1974, à Hunan, en Chine, domicilié à Mengo;

2: Monsieur Maurice GOMA, de nationalité congolaise, né le 22 septembre 1958, à Sibiti, République du Congo; domicilié à Siafoumou;

3: Monsieur DIAMESSO Tudiengéle, de nationalité congolaise, né le 18 décembre 1960, à Mbanza-Ngungu, RDC, domicilié à la Raffinerie;

Tous demeurant à Pointe-Noire, l'Assemblée leurs a conféré les pouvoirs les plus étendus, pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé sur l'Avenue Benoît Loembet, Zone Industrielle KM4, B.P: 682, Pointe-Noire, République du Congo.

Les créanciers sont invités à déposer leurs dossiers de créances, pendant la période allant du 2 Août au 1er Septembre 2016. Dépassé cette date, le comité de liquidation se réserve le droit de refuser la réception de tous dossiers de créances.

Mention sera faite au registre du commerce et du crédit mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis

Florent Toma-Dia-Tunga, président du «Wildlife advisory Center»

Le Congo appelé à participer aux Journées africaines de New-York, sur les aires protégées

Consultant et expert en aires protégées, Florent Toma-Dia-Tunga, président du «Wildlife advisory center», entend apporter sa contribution, pour soutenir le gouvernement dans la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages en Afrique. Il a fait part de cette préoccupation lors d'une audience que lui avait accordée Rosalie Matondo, ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, à qui il a proposé la participation du Congo, en tant que chef de file des pays du bassin du Congo, aux Journées africaines de New-York qui se tiendront en mai et juin 2017.



Florent Toma-Dia-Tunga.

* Monsieur le président du «Wildlife advisory center», les menaces qui pèsent sur la faune et la flore chez nous sont-elles réellement inquiétantes?

** Tout d'abord, je vous remercie pour l'opportunité que votre journal me donne d'évoquer les questions liées au développement durable. Pour répondre à votre question, je dirais que Madame la ministre Rosalie Matondo m'a rappelé que notre pays, le Congo, n'a cessé de présenter, dans les rencontres internationales et sous-régionales, entre 2010 et 2014, la situation de braconnage, en rappelant l'appel fait à l'endroit des délégués des Etats, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des représentants des organisations sous-régionales et internationales. C'est autant dire que la menace qui pèse sur les espèces de la faune et de la flore sauvage est inquiétante, car elle émane de sources multiples, particulièrement l'exploitation illégale et le commerce illicite. A cette époque, le ministre Henri Djombo avait déjà soulevé le fait que le braconnage ne concerne pas seulement les animaux emblématiques en Afrique et en Asie, mais aussi les oiseaux migrateurs qui sont exposés à des risques

accrus, car ils se rassemblent en grand nombre, à des endroits précis et à des moments prévisibles, ce qui en fait des cibles faciles. L'exploitation illégale d'espèces aquatiques et marines a également pris des proportions inquiétantes. La baleine, le requin, le thon, les tortues marines sont aussi menacées. Par ailleurs, il y a un trafic oublié: celui des espèces végétales commercialisées pour leurs vertus médicinales, leur potentiel pharmacologique et cosmétique, leur valeur alimentaire ou leurs vertus décoratives.

* L'actuelle ministre est-elle prête à poursuivre le même combat?

** Tout à fait. Madame la ministre a réintégré quelques recommandations déjà faite en direction de l'Union africaine et de la communauté internationale notamment: - la désignation d'un ambassadeur au niveau des chefs d'Etats, pour faire avancer la cause de la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages en Afrique, en abordant ces questions en Afrique et en coopération avec les pays de transit et de la demande; - l'exhortation de tous les pays

les crimes sur la faune et la flore sauvages;

- la recommandation à la Banque africaine de développement d'organiser, sous la coordination de la commission de l'Union africaine et en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, la recherche des financements dédiés à la mise en œuvre du plan d'action et de la stratégie commune africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique.

* Quelle est l'importance des journées africaines de New-York sur les aires protégées?

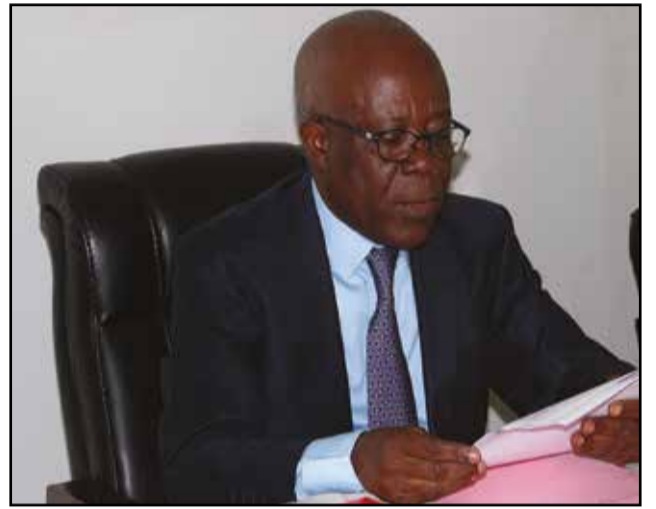
** Les journées africaines de New-York ont été initiées sous l'impulsion d'un groupe d'experts américains constitué de hauts fonctionnaires de l'administration américaine, d'éminents professeurs d'Universités et des membres de la diaspora, sous l'autorité du professeur Clément Gilles Mbon. Il nous avait suggéré l'idée d'organiser ces journées, à l'occasion de notre séjour aux Etats-Unis, courant mars 2015. Il est, donc, question de présenter à New-York, la politique du développement durable et de la forêt congolaise dans toute sa biodiversité biologique au cours de la journée des aires protégées prévue au mois de mai de chaque année, par la communauté internationale. Cette fois-ci, le Congo, en tant que chef de file des pays du bassin du Congo, se doit de participer, avec tous les pays du bassin du Congo, à ces journées africaines de New-York, pour la promotion et la présentation des aires protégées aux habitants du reste de monde.

Propos recueillis par Joël NSONI

C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication)

Philippe Mvouo appelle à la rupture dans la sphère journalistique

Dans l'optique de crédibiliser la presse congolaise et, précisément, la presse écrite, le président du C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), Philippe Mvouo a eu une séance de travail avec les responsables des médias et des O.n.g.s, œuvrant dans le domaine de l'information et de la communication, jeudi 28 juillet 2016, à son siège sis à l'immeuble du Ministère de la justice, à Brazzaville. A cette occasion, Philippe Mvouo a invité les journalistes et les responsables de presse à faire preuve de professionnalisme et à bannir les prestations visant la recherche du sensationnel, portant atteinte à la dignité des citoyens.



Philippe Mvouo.

L'adresse de Philippe Mvouo est la énième organisée dans le but de sensibiliser les professionnels des médias sur les règles d'éthique et de déontologie. En parcourant les journaux parus, ces dernières semaines, le président du C.s.l.c a constaté de nombreux cas de transgression des normes légales du code éthique et déontologique. Il s'agit de la publication de ragots et d'informations non vérifiées, la prolifération d'injures dans les articles, de la diffamation, etc. Souvent, les titres ne cadrent pas avec le contenu des articles, et il y a la prédominance des sujets politiques sur le social, l'environnement, le culturel ou l'économique. Les promoteurs des journaux donnent l'impression d'être à la recherche du profit, au détriment de la qualité des contenus. Ce qui est déplorable pour un pays qui aspire au changement et qui a décidé de faire la rupture avec les comportements déviants observés par le passé. Philippe Mvouo, qui a indiqué qu'il ne se fatiguera pas de parler de la même chose, tant que la pratique professionnelle ne s'améliore pas, estime que la notion de rupture est à intérioriser à tous les niveaux, y compris dans le monde médiatique. «Au lieu de tourner autour de la politique, pensez aussi à faire des analyses sur des questions économiques, surtout avec la crise financière mondiale. Les réflexions sur le terrorisme grandissant dans le monde et le phénomène dit «Bébés noirs», lequel menace la quiétude des Congolais», a-t-il lancé, interpellant les journalistes à soigner leur écriture, car les consommateurs ne sont plus satisfaits de leurs produits.

Le président du C.s.c.l a, également, relevé des manquements et des fautes graves dans la presse écrite, dans l'exercice de la profession. Il a cité certains journaux qui n'indiquent pas leur périodicité, leur adresse et leur imprimerie; des journaux en porte-à-faux avec l'objet de la publication, en citant l'exemple des journaux comme «Le Manager Horizon», «La Griffes», etc. Sur ce point, le président de cet organe a encouragé les journaux comme Les Dépêches de Brazzaville et La Semaine Africaine, qui respectent ces directives. Plusieurs journaux publient des articles au conditionnel, «sans preuve. Même lorsqu'ils ont leur siège à Brazzaville, ils choisissent de rapporter les informations véhiculées par les médias sociaux», a dit le président. On trouve sur cette liste le journal comme Talassa et Porc-Epic. En outre, il a rappelé l'obligation du dépôt légal. Beaucoup de journaux ne respectent pas cette obligation et il a attiré leur attention.

Certains journaux brillent par une mise en page non conventionnelle, avec des rubriques fantaisistes, la publication des journaux sans l'ours (encadré où doivent figurer, à chaque parution, les noms du directeur de publication, de l'imprimeur, etc). «Ce constat amer et désolant nous interpelle tous et nous oblige à nous impliquer, de façon effective, pour qu'ensemble, nous puissions contribuer au renforcement des capacités des professionnels de l'information et de la communication, parce que la rupture n'épargne pas la presse, bien au contraire», a-t-il conclu, dans l'espoir que les journalistes exerceront, dorénavant, avec rigueur et professionnalisme, leur profession.

Dans les questions qui ont été posées, les participants ont soulevé certaines préoccupations, pour renforcer le professionnalisme en matière de presse. D'autres ont indiqué qu'il n'y a pas que les journaux proches de l'opposition qui ne respectent pas les règles professionnelles, mais aussi ceux qui sont proches du pouvoir qui menacent ou pratiquent l'injure contre les dirigeants de l'opposition. Des sanctions financières vont être, désormais, appliquées contre les violations manifestes et répétées des lois et règlements, des normes éthiques et déontologiques par les organes de presse.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

P.c.a.p (Parti pour la concorde et l'action politique)

Constant Otto à la tête de la fédération de Brazzaville

Le P.c.a.p (Parti pour la concorde et l'action politique), parti situé à la majorité présidentielle et dirigé par Alexis Ndinga, député élu à Pointe-Noire, a procédé, dimanche 31 juillet 2016, à l'hôtel de la préfecture, à Brazzaville, à l'installation du bureau exécutif de la Fédération de Brazzaville, qui compte 12 membres, avec comme président fédéral Constant Otto. De même, une commission fédérale de suivi et d'évaluation de 5 membres, dirigée par Guy-Patrick Ntsiba. Séance tenant cent nouveaux membres ont adhéré au parti.



Les membres du bureau exécutif de la Fédération de Brazzaville.

Dans son allocution, Constant Otto a indiqué que le bureau fédéral qu'il dirige a pour «objectif clairement défini, d'obtenir davantage d'élus nationaux et locaux aux prochaines compétitions électorales, pour, enfin, jouer un rôle désormais incontournable dans la vie politique nationale». Rappelons que le député Alexis Ndinga a démarré sa vie politique sous le label de l'Association Génération Capo, créée le 18 novembre 2011 à Pointe-Noire. L'association s'est muée en parti politique, en janvier 2016, conformément à la loi sur les partis politiques. C'est un parti qui compte un député, en la personne de son président et 13 élus locaux obtenus dans les conseils communaux et départementaux, des localités suivantes: Kouilou, Pointe-Noire, Bambama (Lékoumou), et Banda (Niari). Le dernier congrès constitutif, tenu du 29 au 31 janvier 2016, à Pointe-

Noire, a abouti entre autres, à la dénomination du parti. Génération Capo est ainsi devenu Parti pour la concorde et de l'action politique, en sigle P.c.a.p. Dans le bureau exécutif fédéral de Brazzaville, compte des acteurs comme Prosper Ngali Oyélé qui assure l'organisation et l'administration, tandis qu'Emery Patrice Obargui, est secrétaire chargé de la communication et des relations publiques. Dans son mot de circonstance, le président fédéral Constant Otto a évoqué l'immensité de la tâche qui l'attend: «Une lourde responsabilité pèse, désormais, sur nos épaules: celle de mettre sur le bon chemin, les idéaux de notre parti, dans cette ville-capitale politique de notre pays, conformément aux conclusions de notre premier congrès constitutif tenu du 29 au 31 janvier 2016 à Pointe-Noire». Il a relevé que dans cet espace politique

de plus en plus réduit, en raison d'une offre abondante et où il faut malgré tout réussir, «notre tâche comme vous pouvez l'imaginer, sera ardue et titanessque. Pour réussir, nous devons commencer par ne pas nous tromper d'objectif. Le véritable enjeu, désormais, c'est intégrer avec une épaisseur politique nécessaire, la nouvelle architecture politique nationale qui se redessine, à la faveur de la nouvelle République. Après les succès électoraux indéniables lors des dernières élections locales et municipales, alors que notre parti n'avait qu'à peine trois mois de maturité politique, après l'obtention de son statut de parti politique, notre nouvel objectif est clairement

défini: obtenir davantage d'élus nationaux et locaux aux prochaines compétitions électorales, pour enfin, jouer un rôle désormais incontournable dans la vie politique nationale», a-t-il dit. Le président national du P.c.a.p, Alexis Ndinga, a, quant à lui, exhorté les militants à travailler davantage, car le plus dur reste à faire. «Notre engagement de mutation en parti politique exprime bien entre autres: notre ambition et notre ferme volonté de servir le plus grand nombre par la subordination de l'intérêt personnel à l'intérêt général, pour un mieux-être collectif», a-t-il déclaré.

Pascal-Azad DOKO

Paroisse Notre Dame des Victoires de Ouenzé (Archidiocèse de Brazzaville)

Ordinations de trois prêtres dont un jésuite et deux spiritains

Mgr Donatien Bafuidinsoni, évêque auxiliaire de Kinshasa, en RDC (République démocratique du Congo) a ordonné prêtres, les pères Christophère Ngolele (jésuite), Vianney Ekiemi Andzoyi et Yonel Arthy Mienagata Nkouka (spiritains), en la paroisse Notre Dame des Victoires (autrefois Sainte Marie) de Ouenzé, samedi 16 juillet 2016. Ont concélébré la messe d'ordination, NN.SS. Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, Victor Abagna-Mossa, évêque d'Owando et Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, ainsi que plusieurs prêtres dont les pères Isidore Nzoussi, supérieur provincial des spiritains au Congo, William Tcheuntchoua Zali, délégué du supérieur majeur des jésuites, Gabriel Bodiong et l'abbé Bertin Foueti, respectivement vicaires généraux de Gamboma et Kinkala, Wilfrid Nicaise Ossebi, curé de la paroisse Notre Dame des Victoires.



Les trois prêtres ordonnés récemment.

De nombreux religieux et religieuses de Brazzaville et des autres diocèses du Congo ont participé à la messe. La cérémonie a eu lieu dans la cour de la paroisse prise d'assaut par les parents, amis et connaissances des ordinands, les membres de la fraternité spiritaine du Congo et le peuple de Dieu de la paroisse Notre Dame des Victoires, mobilisé à cet effet. L'animation de la messe a été assurée par la chorale «Mama Elombé» et la Schola populaire de la paroisse. Dans son introduction à la messe, Mgr Donatien a invité le peuple de Dieu à accompagner les futurs prêtres dans leur démarche, tout en les confiant au Seigneur qui les a choisis. Conscients du rôle qu'ils

doivent jouer dans l'Eglise, les trois prêtres candidats au sacerdoce ont librement choisi les textes relatifs à la cérémonie. Il s'agit de Jérémie (1, 4-19), Ps 39 (40), lettre aux Hébreux (10, 4-10) et l'évangile de St Marc (16, 15-20). S'appuyant sur les textes liturgiques du jour, pleins de révélation, Mgr Donatien a prodigué de sages conseils aux nouveaux prêtres: «Envoyés en mission signifie qu'il faut parler un langage nouveau, un langage d'amour, un langage de miséricorde et de charité. Il faut parler un langage de vérité face au mensonge, un langage nouveau qui témoigne de notre capacité d'enfant de Dieu. Il faut résolument lutter contre le venin de la violence,

la calomnie et la corruption, car nous sommes tous menacés de ce venin et nous devons le combattre. Le prêtre doit avoir ses intérêts vers Dieu pour intéresser les hommes. Le prêtre est un homme de prière qui se nourrit de l'eucharistie. Par votre bouche, le Seigneur s'adressera à son peuple par une parole qui console. Au cœur de la mission que le Seigneur vous confie, il est là avec vous. Ne soyez pas aveuglés par les problèmes du monde et du personnel (argent et biens matériels). Vous êtes ordonnés pour offrir à Dieu une offrande agréable au nom du peuple de Dieu. En cette année de la miséricorde, soyez tendres avec tous les hommes», fin de citation. Après l'homélie pleine de sages

conseils, le rite des ordinations a été marqué par la litanie des saints, couronné par la vêtue de la chasuble à chaque prêtre. Le tout après un dialogue fructueux entre les candidats et l'ordinaire. Avant la fin de la célébration, les affectations suivantes ont été prononcées: le père Vianney Ekiemi Andzoyi est affecté à la province du Vietnam à Taiwan; le père Yonel Arthy Mienagata Nkouka est affecté à la province du Congo pour servir à la paroisse Notre Dame des Victoires de Ouenzé. Quant au père jésuite Christophère Ngolele, son affectation sera publiée par le père provincial lui-même, dans les prochains jours.

Xavier MPOUGALOGUI

Paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï (archidiocèse de Brazzaville)

Messe de prémices de l'abbé Grâce Chardelly Mienanzambi

«Je viens vous demander la grâce d'arriver sur les autels»; «Seigneur, donnez-moi la sagesse et tout ce qui sera utile pour être un bon prêtre. Me voici, je viens pour faire ta volonté»; «Bénis, Seigneur mes parents, mes amis et tous ceux qui m'aident et m'aideront à te rester fidèle», telles sont les paroles de vie de l'abbé Grâce Chardelly Mienanzambi, prononcées le jour de son ordination presbytérale, le samedi 2 juillet 2016, à la place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur, à Brazzaville, par, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville.



Le célébrant entouré de ses confrères.

Ainsi, l'abbé Grâce Chardelly Mienanzambi a célébré ses deux premières messes dimanche 10 juillet 2016, en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï, dont-il est originaire, d'abord à 6h30 puis à 11h. Autour du célébrant, il y avait cinq prêtres, parmi lesquels les abbés Germain Makouiza, Luc Maixent Mahoungou et Aristide Milandou Diabankana, respectivement, curés de ladite paroisse et des paroisses Sainte Thérèse de l'enfant Jésus de Ngambio La base et Notre Dame des apôtres de Sangolo. L'animation était assurée à 6h30 par la schola populaire et à 11h par la chorale Echo du désert. Dans ses différentes homélies tirées de l'évangile de Saint Matthieu sur la parabole du bon Samaritain, l'abbé Chardelly a exhorté la chrétienté paroissiale à être de vrais serviteurs de Dieu, en ayant un esprit de compassion, de charité et d'amour envers les autres. Avant d'insister sur la miséricorde et le pardon qui doivent être au centre de notre vie. A la messe de 11h, l'abbé Germain Makouiza a présenté à l'assistance, trois paroissiens, en l'occurrence Grégoire Makikima, Liévin Ngouayaka et Odette Bantsimba Mouyana, engagés dans l'ordre des franciscains séculiers, une communauté qui est composée uniquement des laïcs engagés, notamment, les fidèles mariés, célibataires, veuves ou veufs.

Pascal BIOZI KIMINO

Congrégation des sœurs franciscaines missionnaires de Marie

Vœux perpétuels et célébration du jubilé des 60 ans de vies religieuses

Dimanche 10 juillet 2016, les sœurs franciscaines missionnaires de Marie ont eu la joie de vivre, au cours de la messe célébrée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, deux heureux événements en la basilique Sainte-Anne du Congo: l'engagement définitif de Sr Emma Inès Yombo et le jubilé des 60 ans de vies religieuses des sœurs Guerina Pettenon et Françoise Agnouka.

Dans son homélie, Mgr Urbain Ngassongo a longuement et richement instruit le peuple de Dieu, invitant chacun et chacune à vivre la miséricorde vis-à-vis de l'autre, pour être des vrais témoins de l'Evangile du Christ. Une miséricorde qui conduit au dialogue, pour une meilleure vie de collaboration dans nos familles et communautés religieuses. S'adressant aux trois élues du jour: sœurs Yombo, Pettenon et Agnouka, Mgr Urbain a souligné que la vie religieuse n'est pas une blague et la base de cette vie offerte à Dieu doit être la Parole de Dieu. «Manger la Parole de Dieu bien cuite», pour que notre prière, en tant que consacrée, ait des effets positifs et témoigne de l'amour de Dieu. Ainsi, les jeunes auront ce désir et le goût de consacrer leur vie à Dieu. S'adressant aux parents, l'évêque de Gamboma a parlé de la gratuité du don. Il a mis en relief certains comportements et conflits entre les familles et les congrégations religieuses, lors du décès d'un prêtre ou d'un religieux ou d'une religieuse. Quoi qu'il arrive, un don ne se fait pas réclamer et le donateur n'attend rien en retour. Que le Seigneur appelle encore des jeunes garçons et filles à offrir

leurs vies à Dieu.

Qui est Sr Emma Inès Yombo?

Entrée au noviciat dans la Congrégation des sœurs franciscaines missionnaires de Marie, le 8 septembre 2007, Sr Yombo prononce ses premiers vœux en 2009. Au cours de sa formation initiale, elle a passé deux ans d'expériences missionnaires au Sri Lanka où elle a fait une expérience de la mission ad extra très riche, au sein de ce peuple. Après six mois de préparation au Cameroun, elle a prononcé ses vœux définitifs, dimanche 10 juillet dernier, devant Sr Regina Matala, supérieure provinciale des sœurs franciscaines missionnaires de Marie au Congo-Brazzaville/Cameroun. «Dieu ne me demande pas de réussir, mais de m'offrir», dit Marie de la Passion. Telles sont les paroles qui accompagnent Sr Emma dans sa vie offerte à Dieu. Pour symboliser sa réponse à l'appel de Dieu à travers sa donation totale, elle a choisi le cocotier comme symbole de sa vie religieuse. Pour sa mission, elle est envoyée par sœur Françoise Massy, supérieure générale, et son conseil dans la province du Congo-Brazzaville/Cameroun.



Sœur Françoise Agnoukou (fmm).



Sœur Guerina Pettenon (fmm).



Sœur Emma Inès Yombo (fmm).

Qui est sœur Guerina Pettenon?

De nationalité italienne, Sr Guerina a fait son entrée dans la congrégation, le 16 mars 1956. Après 24 ans de mission en Italie et 30 ans au Proche-Orient comme jardinière d'enfant, elle reçoit de la supérieure générale une nouvelle obédience pour le Congo Brazzaville/Cameroun,

en 2007. Depuis 2014, Sr Guerina est envoyée à Nkayi, où elle rend service à la bibliothèque, à la crèche et est très engagée dans le Renouveau charismatique. «Je te célèbre de tout mon cœur... et je célèbre ton nom, à cause de ta fidélité et de ta loyauté...» (Ps 38,1-2). Par ces mots du psalmiste, Sr Guerina a rendu grâce à Dieu, pour son amour et sa fidélité.

Qui est Sr Françoise Agnouka?

Admise dans la congrégation à l'honneur, le 2 février 1956, Sr Françoise, de profession enseignante, s'est dévouée au service de l'Eglise, de la jeunesse et des pauvres. Elle s'est aussi donnée en toute disponibilité dans le service de la communion auprès des malades et pour accompagner les groupes d'apostolat en paroisse. «Parce que le Tout Puissant a fait pour moi des merveilles saint est son nom» (Luc 1, 49). Telles sont les paroles qui accompagnent l'action de grâce de sœur Françoise

Programme relatif à la présentation-dédicace du livre de l'abbé Eric Béranger N'Sondé

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, invite les communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville à venir nombreux, jeudi 4 août 2016, à 15h30, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à la cérémonie de présentation-dédicace du livre publié aux éditions Mediaspaul de Kinshasa, en République Démocratique du Congo, et intitulé: «Lumière sur les prêtres africains en Europe» de l'abbé Eric Béranger N'Sondé, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, en mission d'études en Sicile (Italie). Cet ouvrage, une réflexion soutenue sur la situation des prêtres d'Afrique envoyés aux études dans les pays d'Europe, relance le débat controversé sur la nouvelle Evangélisation à l'œuvre de la mondialisation sur les rapports de sincérité et de transparence entre Eglises particulières autour de la mission fondamentale d'annoncer l'Evangélisation «à temps et à contre temps». L'archevêque de Brazzaville exhorte à soutenir physiquement et spirituellement l'abbé Eric pour sa contribution à la vie de l'Eglise ou encore d'enrichir, entre prêtres, cette réflexion amorcée pour un meilleur suivi des contrats entre Eglises particulières d'ici et d'ailleurs, et accorde sa bénédiction paternelle, en attendant de se rencontrer à cette activité culturelle qui se déroulera selon le programme ci-après: 15h30: arrivée et installation des invités; 15h45: arrivée des évêques; 16h00: début de la cérémonie; modérateur: professeur David Mavoungui; présentateur: abbé Edmond Bassimas; préfacer: Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou.

REMERCIEMENTS

Les enfants NTONTO et la famille KAHOUNGA, remercient toutes les personnes qui les ont soutenus spirituellement, moralement et financièrement lors du décès de leur père, oncle et frère NTONTO Louis, survenu, le mercredi 20 juillet 2016, à Mbandza-Mpoudi (district de Loumo, département du Pool). L'inhumation a eu lieu, samedi 23 juillet, dans la même localité.

Leur profonde gratitude va aussi au clergé du diocèse de Kinkala, aux abbés Germain Makouiza, curé de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï (archidiocèse de Brazzaville), Mathieu Bakanina, directeur du séminaire Saint Jean de Kinsoundi, religieux et religieuses qui de près ou de loin, les ont accompagnés pendant cette dure épreuve.

Repose en paix, cher Papa!

en ce jour. Jubilaires d'une vie donnée au Seigneur, dans la fidélité durant 60 ans, les deux religieuses, Guerina et Françoise, ont aussi renouvelé entre les mains de sœur Regina Matala, supérieure provinciale, leurs vœux: de pauvreté, d'obéissance et de chasteté jusqu'à la mort. Ces

deux motifs ont fait l'objet d'une action de grâces à Dieu. Béni soit tu Seigneur pour le don des trois sœurs: Françoise, Guerina et Emma, que tout te revienne en action de grâces.

Sœur Cleeve KIBANGOU (Franciscaine missionnaire de Marie)

Mission d'observation externe sur la gouvernance forestière dans la Sangha

Les moyens de subsistance des C.I.p.a d'Elogo 1 et 2 détruits par Maud Congo

Le F.g.d.h (Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme) et Azur Développement, deux Ong congolaises, ont organisé du 17 au 25 juillet 2016, en partenariat avec le Cercle international de recherches et d'études des civilisations békwele, une O.s.c (Organisation de la société civile) locale de la Sangha, une mission de terrain dans le département de la Sangha pour sensibiliser des communautés locales et populations autochtones et réaliser une observation externe sur la gouvernance forestière. Dans le cadre du projet «Lutter contre la déforestation en reliant Flegt et Redd+», mis en œuvre par le Fgdh (Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme) et Azur Développement, en partenariat avec Fern, financé par l'Union européenne.



Forêt dévastée sur trois Km par deux sociétés minières chinoises au village Elogo 1 et 2.

Une équipe de 12 personnes, formées sur l'observation externe des forêts, a réalisé cette mission, laquelle a concerné les villages: Cabosse, Seh, Gol, Elogo 1, Elogo 2 et Goa. L'objectif de la mission a été de documenter et de rapporter la participation et le partage des bénéfices à l'intérieur de l'Ufa Jua Ekié, dans le cadre de Flegt et Redd+. Pour ce faire, l'équipe a rencontré les autorités locales, les gestionnaires des concessions forestières, les administrations déconcentrées et les C.I.p.a (Communautés locales et populations autochtones) concernées.

Deux interrogations majeures ont constitué le menu de la sensibilisation des communautés et l'observation externe de la gouvernance forestière, à savoir: comment les communautés locales et les populations autochtones sont impliquées dans la gouvernance forestière? Comment se fait le partage de bénéfices selon le cahier

de charges?

A l'issue du travail, plus d'une centaine de personnes a été touchée et, spécifiquement à l'observation externe de la gouvernance forestière, il a été constaté entre autres que le plan d'aménagement de l'Ufa Jua Ekié a été élaboré sans consultation des communautés riveraines et soumis au gouvernement sans validation par toutes les parties prenantes locales. Il a été ainsi recommandé à Sefyd de vulgariser le draft 0 du plan d'aménagement, auprès des communautés riveraines de l'Ufa; au Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement et à Sefyd de soumettre le plan d'aménagement de l'Ufa Jua Ekié à la validation de toutes les parties prenantes locales, dans le département de la Sangha, avant son approbation par le conseil des ministres. Par ailleurs, le cahier de charges de Jua Ekié, qui est arrivé à son terme, n'a prévu aucune réalisation en

faveur du village Cabosse, une communauté où les activités de la société d'exploitation forestière Yong Duan Sarl, en sigle Sefyd, ont un fort impact. Toutefois, toutes les réalisations (hôpital et médicaments) sont prévues et exécutées au siège de la sous-préfecture de Souanké, mais malheureusement, les communautés enclavées de Cabosse ne disposent d'aucun plan d'évacuation, pour aller s'y faire soigner. Aussi l'équipe a-t-elle proposé au Ministère de l'économie forestière et à Sefyd d'intégrer dans le prochain cahier de charges de Jua Ekié les préoccupations des C.I.p.a de Cabosse sur la base de consultations, avant de suggérer au Ministère de l'économie forestière que les réformes législatives en cours doivent garantir la prise en compte, dans les cahiers de charges, des besoins exprimés par les C.I.p.a les plus impactées. Au Ministère de l'économie forestière, il a été suggéré, en outre, de procéder à la mise en place

des arrêtés de création des F.d.l (Fonds de développement local), pour les Ufa (Unités forestières d'aménagement) Jua Ekie et Tala-Tala, car cette disposition n'a juridiquement aucun lien avec les plans d'aménagement.

Un autre constat fait: une grande partie de Jua Ekié a été réaffectée à l'exploitation minière (gisements d'or à ciel ouvert) sans aucune information et consultation préalable des communautés les plus impactées (Elogo 1 et 2, permis de prospection «Gola-or» attribué à Maud Congo) entraînant la destruction de leurs moyens de subsistance (cultures, exploitation artisanale d'or, étangs de rouissage de manioc, zones de chasse, accès à l'eau potable, prolifération des moustiques, etc.). Aucun mécanisme de partage des bénéfices, de réparation des préjudices et dégâts n'est disponible à ce jour. Il existe, actuellement, de fortes suspicions de risque de délocalisation des C.I.p.a. A ce jour,

Concours de plans d'affaires pour la création d'entreprises

Encourager les jeunes à l'entrepreneuriat

Dans le cadre du Pade (Projet d'appui à la diversification de l'économie), lequel consiste à développer les chaînes de valeurs du secteur privé congolais hors pétrole, il s'est tenu vendredi 15 juillet 2016, à Brazzaville, un atelier de validation des résultats de l'étude d'élaboration du concours du plan d'affaires destiné à la création des entreprises. Etude confiée au groupement constitué du cabinet Ernest et Young et Rice (Réseau international des congolais de l'extérieur), par le Ministère des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, en partenariat avec le Pade et la Banque mondiale, afin d'organiser et de mettre en œuvre ledit concours. Selon Annoncia Badiabio, manager chez Ernest et Young et directrice du projet, l'objectif de cette étude est de promouvoir la participation et la compétitivité des petites, moyennes entreprises, des petites et moyennes industries, dans le développement des chaînes de valeurs du secteur privé congolais hors pétrole. De cette étude il ressort que 750 dossiers ont été recensés pour 100 projets bancables dans le cadre de ce concours d'affaires. A l'issue de cette sélection effectuée, 25 finalistes seront retenus et cinq lauréats seront primés. Il s'agit de formaliser les procédures de création, de développer les entreprises, d'autoriser l'investissement, le paiement de taxes et impôts, tout comme de déterminer les autres processus associés à l'exercice d'une activité privée au Congo. Ainsi, pour ce concours de plans d'affaires, le groupement cabinet Ernest et Young et Rice a arrêté un budget prévisionnel estimé à un milliard cent quatre-vingt-six millions de F.Cfa.

Pour Joseph Mbossa, coordonnateur du Pade/Pacade, ce concours de plans d'affaires est un moyen susceptible de donner la possibilité à tout citoyen tant congolais qu'étranger de créer les entreprises, pour offrir des emplois aux jeunes. Il s'agit de promouvoir la participation des petites, moyennes entreprises et des petites, moyennes industries, dans la diversification de l'économie congolaise, afin de soutenir la création d'entreprises viable et compétitive, sur le marché mondial, pour enfin, développer le secteur privé congolais qui est un impératif stratégique pour la pérennité de la croissance. Mais des pourparlers devrons se poursuivre entre le Pade et les deux cabinets conseils pour mettre à jour certaines données. Notons que cet atelier s'est déroulé sous les auspices de Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des petites, moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel.

Pascal BIOZI KIMINOU

une très grande étendue de forêts, estimée de visu à 10 hectares, a déjà été déboisée. Au regard de ce triste tableau, l'équipe a recommandé à la primature de relancer les réunions de la commission interministérielle sur les ressources naturelles; aux Ministères de l'économie forestière; de l'agriculture et de l'élevage; des mines et de la géologie et à Maud Congo, il a été recommandé de réaliser l'évaluation des préjudices subis par les

communautés d'Elogo (1 et 2) et de procéder à leur indemnisation. Il revient, en outre, aux Ministères de l'économie forestière; des mines et géologie et à Maud Congo, de soumettre les études d'impact environnemental et les plans de gestion environnementale, des gisements d'or à ciel ouvert d'Elogo (permis de prospection «Gola-or»), à la consultation des parties prenantes locales...

Viclaire MALONGA

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la rupture annoncée par le Président de la République, lors de son discours d'investiture du 16 avril 2016, la Direction Générale des Impôts et des Domaines informe tous les citoyens qu'elle a lancé, depuis le 1er juillet 2016, une campagne de vulgarisation de la déclaration des revenus.

A cet effet, la Direction Générale des Impôts et des Do-

maines met à la disposition des citoyens la Déclaration des revenus et un guide permettant le remplissage de ladite Déclaration.

Ces documents sont disponibles dans le site web: www.impôts-gouv.cg et dans tous les services des impôts.

«Déclarer ses revenus: c'est être un bon citoyen; c'est contribuer au développement du Congo.»

La LCB Bank met à la disposition de sa clientèle trois packs qui leur permettront de bénéficier d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services.

L'ensemble des packs LCB Bank

PACK ELITE

Bénéficiez d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services ci-dessous :

- Un compte chèque avec un chéquier gratuit
- Une carte VISA GREEN
- Un découvert automatique à hauteur de 50% du salaire
- L'accès à LCB NET
- Mises à dispositions sur place
- Pas de frais de tenu de compte
- Un forfait mensuel de 8500 FCFA seulement



PACK FONCTIONNAIRE

Bénéficiez d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services ci-dessous :

- Un compte chèque avec un chéquier gratuit
- Une carte « Visa First »
- Un découvert automatique à hauteur de 50% du salaire
- L'accès à LCB NET
- Pas de frais de tenu de compte
- Un forfait mensuel de 6000 FCFA seulement

Pack SALARIÉ PRIVÉ

Bénéficiez d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services ci-dessous :

- Un compte chèque avec un chéquier gratuit
- Une carte VISA FIRST
- Un découvert automatique à hauteur de 50% du salaire
- L'accès à LCB NET
- Pas de frais de tenu de compte
- Un forfait mensuel de 6500 FCFA seulement



Av. Amilcar cabral-Brazzaville
Tél. : (242) 22 281 09 55 / 56 / 78
Fax : (242) 22 281 09 77
Web : www.lcb-bank.com _ B.P : 2889

OFIS
SECURITY SYSTEMS



La haute sécurité
contre le
cambrilage



OFIS, votre expert
en Alarme anti-intrusion

Protégez vos biens et sécurisez votre activité !

Pointe-Noire :
319, Avenue Charles De Gaulle
Brazzaville :
105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

t.: (+242) 01 600 0000

NECROLOGIE

Mme DOKO née MAVOUNGOU Ernestine, MAVOUNGOU Delphine, MAVOUNGOU NDELO Agnès, MAVOUNGOU TCHIMBAKALA Jean, MAVOUNGOU TATY Thomas,

Ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, MAVOUNGOU Jean-Félix, survenu vendredi 29 juillet 2016, à l'hôpital des armées Pierre MOBENGO, à Brazzaville, des suites d'une longue maladie. La veillée mortuaire se tient au n°15, avenue Maya-Maya, Poto-Poto (arrêt de bus le Métro, PSP contre rail).

L'inhumation aura lieu à Pointe-Noire, à une date qui sera communiquée ultérieurement.



ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 05 534 11 92/06 631 14 17.

Aux termes d'une décision collective extraordinaire prise par devant Maître Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire, en date du cinq février deux mille seize, Folio 018/1 n° 104, L'Associé Unique de la Société «Groupe Elsa Prest & Co», Société A Responsabilité Limitée au capital de FRANCS CFA 1.000.000, ayant son siège social à Pointe-Noire, Immeuble Conseil congolais des chargeurs, face Clinique Océan, Marché Plateau, centre-ville, inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 10 B 1881, A décidé de modifier son objet social, en ne

retenant que les activités ci-après:
- Le transit, le transport, le fret maritime et aérien, le convoyage, l'acconnage, la consignation, la manutention, le commissionnaire en douane, le forage et la commercialisation d'eau potable. Les Statuts ont été modifiés, en conséquence. Puis, mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro 10 B 1881.

Pour avis,

Le Notaire

Vient de paraître

“Écouter la voix du sage: Contes du Congo-Brazzaville” de Rosy Fulhor Nkouka

Rosy Fulhor Nkouka, jeune infirmier diplômé d'Etat, généraliste, en service au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville, vient de rejoindre le cercle des écrivains congolais. En publiant un recueil de 46 contes pour 289 pages, ayant pour titre: «*Écouter la voix du sage: Contes du Congo-Brazzaville*», paru en 2016, aux Editions L'Harmattan Congo-Brazzaville.

Dans son introduction, l'auteur ayant compris l'importance de la culture, de l'éducation et de l'instruction pour l'actuelle génération, ainsi que les générations futures, vient, à travers cette œuvre, faire valoir la culture de son pays par l'éducation et l'instruction, au moyen des contes contemporains. «*Ces contes illustrent la vie de tous les jours, ce qui devrait être fait, ce qu'on ne devrait pas faire, ainsi que les rêves fous de la voix de sage*», a-t-il écrit. C'est pourquoi, dans le souci de faire valoir sa culture et aussi de la partager à ses lecteurs, Rosy Fulhor Nkouka abandonne ce slogan connu de tous, que, d'ailleurs, il aime beaucoup: «*Je conte, nous l'écoutez; il était une fois, il était dans le temps; pour un slogan propre à lui. Pour cela, chaque conte est précédé de ces mots: Gâ mbongui, zakala wa wua; téla wé na makutu, qui signifie, littéralement: autour du mbongui, prenez place et*

écoutez; on parlera à ceux qui ont des oreilles». Le mbongui étant un milieu connu des générations dorées de notre pays, ce mot revient dans les slogans de l'auteur par sa grande valeur d'instruction et d'éducation. C'est pourquoi ce livre est appelé le «*mbongui mobile*», pour beaucoup de lecteurs déjà croisés, selon l'auteur. Parmi les 46 contes, on peut noter: «*La folle et la femme du ministre*», «*Le médecin, madame et le prince*»; «*Femme intellectuelle, travailleuse ou femme au foyer dite ménagère*», «*Une soirée entre amis*»; «*Un fou au service de la nation*»; «*L'égoïsme des hommes riches*»; «*La souffrance et la femme d'aujourd'hui*»; «*Le matanga dans un village*»; «*Un orphelin devenu riche*»; «*Même si l'habit ne fait pas le moine, le moine est reconnu par ses habits*»; «*Il croyait avoir un diplôme: le permis de conduire*» et «*L'amoureuse et le voleur*». A la fin de tous ces contes,



Rosy Fulhor Nkouka.

l'auteur prodigue toujours des conseils à ces lecteurs. Prenons l'exemple du premier thème, à la page 11: «*La folle et la femme du ministre*», Rosy Fulhor Nkouka nous exhorte à l'humilité, lorsqu'il écrit, dans son recueil: «*Femmes d'hommes riches, soyez aussi humbles, car beaucoup sont devenues plus raides que leurs maris. Oui, il est plus simple de rencontrer un homme riche que sa femme. Alors que celle-ci n'est qu'une pauvre femme sans lui...*». S'agissant du thème «*Un orphelin devenu riche*», à la page 169, l'auteur nous interpelle de faire attention aux décisions que nous prenons: «*Un enfant est un bonheur et son destin, seul*



La couverture du livre.

Dieu le connaît. Quand Dieu enlève vos souffrances, à quoi attendez-vous? Un fils peut être la solution à vos souffrances, comme cela fut le cas de Christ pour le monde...» L'écrivain invite les lecteurs à acquiescer ce recueil, pour être encore plus responsables et surtout, «*prendre au sérieux notre vie, qui est tant sacrée, et un don de Dieu. Chers parents, manquez ce livre pour votre enfant, c'est l'égarer loin du 21e siècle dans la culture et l'éducation*», a-t-il confié. Bon vent à Rosy Fulhor Nkouka, qui vient d'intégrer le cercle des écrivains.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

3^e édition de la Quinzaine de la photographie, au Bénin

Francis Kodja et Romaric Bakoua, porte-étendards du Congo

Du 20 juillet au 5 août 2016, se déroule, dans les villes de Cotonou, Abomey-Calavi et Porto-Novo, au Bénin, la troisième édition de la Quinzaine de la photographie. Membres du collectif de photographes Génération Eilli, Francis Kodja et Romaric Bakoua y participent. Aux côtés de cinq autres virtuoses de la photo africains. Il s'agit de: Moussa Kalapo (Mali), Séraphin Zounyekpe (Bénin), Yawo Wody (Togo), Rodrigue Molenguela (Centrafrique), et Hervé Gbekide (Bénin).



Francis Kodja.



Romaric Bakoua.

Pour participer à cette grand-messe de la photographie, placée sous le thème «*L'esclavage moderne*», les sept photographes à l'honneur ont répondu à l'appel à candidature international lancé, le 24 décembre 2015, par l'A.p.a.b (Association des photographes d'art du Bénin), organisatrice de cet événement. Ceux-ci ont eu la lourde mission de présenter une série de dix œuvres, chacun, sur «*L'esclavage moderne*». Après appréciation du jury présidé par Martial Dansou, du Bénin, expert en photographie et cinématographie, Directeur artistique de l'évènement, entouré de Ahmed Ben Dhiab, de la Tunisie, artiste polyvalent, réalisateur de film d'art, Directeur artistique de «*Celebration*» Festival international, Erick Christian S. Ahounou, du Bénin, artiste photographe, photo-reporter à l'A.f.p (Agence France presse), du Sénégal, Eustache Agbaoton, journaliste culturel à «*Bénincultures*». Il sera décerné aux meilleurs de cette liste d'artistes retenus, lors du dernier jour de clôture officielle de l'évènement dénommée «*La grande nuit de la photographie*», les prix suivants: Grand Prix d'auteur, Prix de la créativité, Prix d'innovation, et Prix du Président de la République. Notre souhait le plus ardent est que les deux membres du collectif Génération éilli puissent être primés. Et pour cela, on leur souhaite bonne chance.

V.C.Y.

RDC/Musique

Koffi Olomidé libéré, sous caution

Écroué, mardi 26 juillet 2016, à la prison centrale de Makala, à Kinshasa, pour avoir asséné un coup de pied à sa danseuse, à l'aéroport Jomo Kenyatta de Nairobi, au Kenya, le chanteur de la République Démocratique du Congo, Koffi Olomidé, a été libéré, dans l'après-midi du samedi 27 juillet 2016, sous caution, par le parquet général de la capitale de la RDC.

«*La défense a obtenu du parquet la libération sous caution de Koffi Olomidé, puisqu'il ne présente aucune crainte de fuite*», a déclaré Me Tayeye, l'un des avocats du patron de l'orchestre Quartier latin international. La défense a démontré que le «*chanteur dispose d'une résidence connue, est une vedette bien connue et ses principaux intérêts sont ici, en RDC*», a ajouté l'avocat. «*A la maison, en famille... Merci... est un mot trop simple. Ce que je souhaiterais exprimer est au-dessus de cela. Je suis à la fois touché et reconnaissant pour le soutien indéfectible que vous m'avez apporté, je ne pourrai jamais assez vous remercier*», a écrit le chanteur, sur son compte facebook.



Koffi Olomidé.

après sa libération. Koffi Olomidé est, certes, libre de ses mouvements, mais les poursuites à son encontre ne sont pas pour autant abandonnées. Selon l'A.f.p (Agence France presse), Me Francis Okito, l'avocat de «*Femmes, élections et justice*», une des organisations qui avaient saisi le parquet général de Kinshasa dans ce dossier, a invité le Ministère public à audier «*rapidement*» l'affaire, «*les faits étant établis contre Koffi Olomidé*».

S.E.

Littérature

«Un Destin brisé», premier bébé littéraire de Prestige Itsoukou

Prestige Itsoukou vient d'intégrer la grande famille des écrivains congolais. Elle a présenté son ouvrage, jeudi 8 juillet 2016, à l'I.f.c (Institut français du Congo), à Brazzaville, sous le parrainage du Forum des gens de lettres. Publié en septembre 2014, aux Editions Lmi, à Pointe-Noire, «*Un destin brisé*» est un roman de 132 pages, subdivisé en 8 chapitres portant, chacun, un titre. Dans cet ouvrage, l'écrivaine conte une histoire d'amour né en milieu étudiant.

Ce roman, a dit l'écrivain Florent Sogni Zaou, présentateur de l'œuvre, n'est autre qu'une histoire d'étudiants en médecine qui n'échappent pas à l'attrait sentimental entre garçons et filles. De toutes les manières, elle veut montrer que partout où les hommes vivent, les sentiments y sont. Des amoureux se rencontrent dans les bus, dans les taxis, dans les cortèges funèbres et même dans les cimetières. C'est à l'université que les étudiants Grâce et Dora se rencontrent. Grâce tombe «*fond of*» de Dora. Mais il s'agit d'un amour à rebondissements. C'est un couple qui se brouille, malheureusement, très tôt, sans avoir le temps de mieux se connaître. Grâce et Dora se regardent, ensuite, en chiens de faïence, pendant une bonne période et font l'effort de s'ignorer, pendant une période. Mais le destin les oblige à se réconcilier, par le biais d'un exposé que leur propose un enseignant. Ce dernier ne connaît pas le rôle inconscient qu'il joue, en commettant ces deux étudiants qui ne s'entendent plus à une tâche commune. Ils obtiennent une bonne note. La dégradation subite de l'état de santé de Grâce contribue, également, à les rapprocher davantage, avant les vacances. Les deux tourtereaux redynamisent leurs relations, avant une nouvelle séparation dans le quatrième

chapitre: «*Séparation difficile*». Mais cette séparation n'est pas leur souhait. Elle s'impose, de nouveau, à eux, à la fin de l'année scolaire. Grâce qui ne valide pas son année académique est envoyée en Belgique par ses parents, pendant que Dora prend la direction de l'Ukraine. Le feu de leur amour ne s'éteint, cependant, pas. Ils le vivent à travers leurs lap tops connectés à internet. Ils se querellent et se réconcilient par mails interposés. Puis le comble revient. Ils s'égarèrent. Dans cette espèce de perdition sentimentale, Dora fait la connaissance de Rolf, un étudiant qu'elle rencontre en Ukraine, pour oublier le silence injustifié de Grâce qui lui écrit difficilement. La distance agit sur eux. Grâce aussi multiplie les conquêtes sentimentales, pour oublier le coup de sifflet de Dora qui a déclaré la fin de leur amour et jeté l'éponge. De part et d'autre, les choses ne marchent pas comme ils les ont espérées. Ils finissent par se réconcilier sans se revoir, toujours à travers les mails. Chacun finit par abandonner le partenaire occasionnel pour espérer une réconciliation durable. Ils se revoient pendant les vacances. Ils revivent les vieux souvenirs, avant de décider de casser, à nouveau, la baraque... D'après Ernest Bompoma Ikélé, écrivain et critique littéraire, à travers ce roman, Prestige Itsoukou apporte un message



Prestige Itsoukou présentant son roman.

fort aux jeunes, à savoir: «*Dominer ce qui est accessoire, pour se consacrer à ce qui est essentiel*». Selon l'écrivaine, loin d'être une auto-biographie, son roman est une œuvre qui lui a été inspirée non seulement par quelques moments forts de la vie étudiante, mais aussi

par quelques faits quotidiens de la société. Médecin de profession, Prestige Itsoukou exerce à l'hôpital général Adolphe Sicé de Pointe-Noire, au service de diabéto-endocrinologie.

Alain-Patrick MASSAMBA

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

<p>Président: Mgr Miguel Angel OLAVERRI, Evêque de Pointe-Noire Vice-Président Mgr Anatole MILANDOU Archevêque de Brazzaville Directeur de Publication: Joachim MBANZA Secrétaire de rédaction Véran Carrhol YANGA Tel: (242) 06.668.24.72/ 01 116 63 33</p>	<p>Saisie&Montage (PAO): Atelier La Semaine Africaine Service Commercial: Brazzaville: Tél.: 06.889.98.99 05.528.03.94 Pointe-Noire: Tel:05.557.78.71 06.655.80.03 / 05.553.16.93</p>
---	--

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net



Communiqué de presse

La société **Airtel Congo** a été consternée de constater que certains médias et réseaux sociaux relaient des informations diffamatoires relatives à une procédure judiciaire en cours devant les tribunaux et pour laquelle elle aurait saisi le ministre de la Justice.

Airtel Congo tient à préciser que l'affaire dont il s'agit est un litige qui oppose un citoyen congolais au groupe **ABU DHABI**, société basée aux Emirats Arabes Unis et n'ayant aucun lien juridique avec **Airtel Congo**.

Alors que le litige est pendant devant la Cour d'Appel de Brazzaville entre les parties, des mesures d'exécution forcées ont été pratiquées de façon illégale sur des comptes bancaires de la société **Airtel Congo**. Ces mesures sont incontestablement incompatibles avec les principes élémentaires de bonne administration de la justice.

C'est dans ce contexte qu'en qualité de justiciable, **Airtel Congo** a décidé d'user des voies légales de recours offertes à tous, pour garantir la protection de ses intérêts légitimes en saisissant le Ministre en charge de la Justice dont le rôle est entre autres de s'assurer de la bonne exécution des décisions de justice. Tels sont les faits et actions entreprises par **Airtel Congo**.

Airtel Congo tient donc à préciser qu'aucun acte contraire à la loi n'a été commis ni dans la saisine du Ministre en charge de la justice et garant du bon fonctionnement des institutions judiciaires ni dans l'action prise par celui-ci qui rentre dans cadre de celles courantes pour lesquels il peut être sollicité.

Airtel Congo déplore donc le fait que les auteurs de ces fausses informations et les organes de presse qui les relaient n'aient pas pris des précautions élémentaires en vérifiant la réalité des dits faits, jetant ainsi un doute sur l'honorabilité et la probité de ses dirigeants et sur une haute autorité de l'état en la personne du ministre de la Justice.

Au regard de tout ce qui précède, **Airtel Congo** réaffirme que :

- la saisine du Ministre en charge de la Justice est une démarche normale et a été faite conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Congo ;
- aucune action irrégulière ou répréhensible n'a été entreprise pour obtenir quelque faveur que ce soit dans la mesure évoquée.
- Et surtout qu'elle n'est en rien concernée par cette histoire qui est encore pendante devant la cour d'appel.

En conséquence, Airtel Congo se réserve le droit de poursuivre toute personne qui serait à l'origine ou qui relayerait des informations mensongères et/ou diffamatoires relativement à cette affaire.

Challenge Issa Hayatou de l'Uniffac

Le trophée du vainqueur reste à Brazzaville

Le tournoi de football des moins de 17 ans d'Afrique centrale, organisé pour la première fois par l'Uniffac (Union des fédérations de football d'Afrique centrale), a vécu. Avec le dernier match entre le Congo et la R.D.C (République Démocratique du Congo), intervenu, dimanche 31 juillet, au Stade Président Massamba-Débat. Devant le ministre congolais des sports et de l'éducation physique, Léon Alfred Opimbat. Il a été remporté par les Diables-Rouges cadets du Congo qui, au terme du score nul de 1-1 ayant sanctionné cette rencontre, exhibent 8 points, au total, en quatre matchs joués. Devant la R.D.C et le Cameroun, 7 points chacun.

La veille, avant l'écrasante victoire du Gabon aux dépens du Tchad (6-0), la R.D.C a créé la sensation en retournant en sa faveur une situation largement compromise. Car, menée 0-3, par le Cameroun, au bout de vingt-cinq minutes seulement



La joie des Diables-Rouges U17 du Congo est totale.

Le Congo a ouvert le score par son capitaine, Bercy Langa, à la 10e minute de jeu. Cela a, naturellement, causé une grosse impression. Lueur d'espoir! Pourquoi pas? Hélas! Sans lendemains heureux.

de l'arrière droit congolais sur ce coup de pied de réparation semble engagée. Heureusement, pour les Diables-Rouges, le portier Danich Oboua a repoussé, cette fois, le tir de Shadrack, en choisissant le bon côté. Et le score n'a plus évolué jusqu'au dernier coup de sifflet de l'arbitre gabonais Montel Moussounda.

La première place du Congo (Langa étant son meilleur buteur avec 3 buts) ne prouve pas qu'il ait été, vraiment, meilleur que la R.D.C, deuxième, ou le Cameroun, troisième, voire le Gabon (le Tchad ayant vraiment une très faible formation), quatrième. Il y a eu une équipe à Brazzaville pour nous avoir donné, parfois, le spectacle d'un football "à la page". Le Gabon avec son duo d'attaquants Fahd Nzengué (meilleur buteur, 5 buts), et Georges Lévy Mendome (meilleur joueur). Et ce n'est pas un mince mérite de son entraîneur, Kevin Ibinga, de susciter et cimenter une génération qui pourrait éclore dans cinq, six ans ou sept ans. La majorité a participé au dernier tournoi La Djiri, toujours à Brazzaville, en février dernier. Le Cameroun, avec deux attaquants généreux dans l'effort, Stephan Zobo (3 buts) et Karim Mbazo'o (3 buts, aussi), et la

R.D.C, avec son poison Kisio, n'ont pas non plus démerité. Ils ont démontré que leur football était plutôt en bonne santé. Et si le trophée était allé à Kinshasa ou à Yaoundé? Personne n'aurait crié au scandale... Quant au Tchad, il a marqué un point psychologique. Présentant l'équipe la plus jeune, il a non seulement arraché les applaudissements du public, mais a été la plus loyale et remporté le trophée du Fair-play haut la main...

Que dire de l'organisation? Le Congo n'a pas raté son rendez-vous avec l'histoire... C'est le président Jean-Michel Mbono qui a pris le pari d'organiser la première édition du tournoi des U17. Comme l'avaient fait ses prédécesseurs, pour la première Coupe de l'ex U.d.e.a.c (Union douanière et économique d'Afrique centrale), en 1984, et la première Coupe de la C.e.m.a.c (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), en 2003. Personne ne le regrette. Ni l'Uniffac, ni les pouvoirs publics. Le secrétaire général de l'Uniffac, Hyanice Bigouagou Diloussa, n'a rien eu à redire du comité d'organisation...

Guy-Saturnin MAHOUNGOU



Les Gabonais ont donné au tournoi le meilleur joueur et le meilleur buteur.

de jeu, elle a réussi l'exploit d'inscrire quatre buts, qui lui ont permis, finalement, de l'emporter par 4-3. Il faut le faire!

Le Congo et la R.D.C se disputaient, donc, logiquement, le trophée. Dans un Stade Massamba-Débat aux gradins plus garnis que les précédentes journées, et une ambiance plus sympathique qu'on ne s'y attendait. Quand on connaît «l'animosité» qui continue de régner entre les deux pays...

Dix minutes seulement après, donc à la 20e minute de jeu, la R.D.C égalisait, sur penalty, par le truchement de Shadrack Longomo, celui-ci ayant pris à contre-pied le portier congolais. Emoustillés par cette aubaine, les Léopards cadets de la R.D.C abordaient, naturellement, la deuxième moitié de la première période du match plus déterminés. Ils obtenaient un deuxième penalty, à la 25e minute de jeu. La responsabilité

Journée nationale du sport

Une marche pour sublimer les "bienfaits du sport pour tous"

Une marche sportive de 15km a été organisée, dimanche 31 juillet 2016, à Brazzaville, sous l'égide du ministre des sports et de l'éducation des sports, Léon Alfred Opimbat, en guise de célébration de la journée nationale du sport, instituée par décret présidentiel en 2005. A ses côtés se trouvait sa collègue du tourisme et loisirs, Arlette Soudan Nonault.

Les Congolais commencent, finalement, à se familiariser avec la célébration de la journée nationale du sport, chaque dernier dimanche du mois de juillet. Ils étaient environ 1500 marcheurs de tous âges, certains organisés en clubs de marcheurs, d'autres, engagés comme individualité, à arpenter les artères de la capitale retenues à cette occasion, après une séance d'éirements en guise de mise en train: Ministère des sports et de l'éducation physique, Lycée Savorgnan De Brazza, Pont du 15 août, la Coupole, Rond-point Poto-Poto, Rue Mbochis, Stade d'Ornano, Palais de justice, Rond-point l.f.c (ex-C.c.f). Le long du



Léon Alfred Opimbat donnant le départ de la marche.

parcours, ils ont éteint leur soif, aux points de ravitaillement en eau. Tous ont, par cette activité, soubassement de toute activité physique et sportive, sublimer les bienfaits du sport pour tous. Le ministre Léon Alfred Opimbat s'est réjoui de la présence massive des participants et des invités à cette journée nationale du sport, et appelé à une mobilisation de la pratique quotidienne ou périodique des activités sportives, chacun en fonction de son âge et de

son aptitude personnelle: «Il faut bouger, parce que, en réalité ceci contribue à faire du bien, à réduire les facteurs de risque sur le plan de la santé, à nous mettre dans un état d'équilibre.» La veille, dans son message à l'occasion de la célébration de cette journée, Léon Alfred Opimbat a précisé que «la pratique du sport à tout âge donne une certaine résistance aux maladies cardio-vasculaires, cardiaques, au diabète, à l'obésité et aux maladies

mentales». Il a insisté sur le rôle que peut jouer le sport dans la société: «Nous devons construire un système sportif qui corresponde à ce que souhaite la population, à savoir un sport qui amène du plaisir et qui promeut l'excellence» Et a rappelé que le gouvernement s'emploie, dans le cadre de la politique nationale de développement du sport 2017-2021, à mettre en place une stratégie politique qui intègre une approche sociale, le bien-être et la santé à travers le sport. Un vœu: que le maillon "sport pour tous" intègre nos habitudes!

G.M.

Décès d'Onka-Malanga en France

L'ancien gardien de but des Diables-Rouges (Juniors, en 2007, et Seniors, 1 sélection) et des Diables-Noirs, Destin Chancel Onka-Malanga, est décédé, dimanche 31 juillet 2016, dans un accident, lors d'une sortie en canoë, à Val-lon-Pont d'Arc, en Ardèche. Le gardien congolais d'Alès (CFA 2) aurait fait un mauvais plongeon dans l'eau alors qu'il était dans une partie avec ses coéquipiers. Il avait 28 ans. Nous pourrions y revenir.

Memo

28 juillet.

Gabon bat R.D.C (2-1). Arbitre: Mandeng Bakaly (Cameroun). Buts: Fahd Nzengué (25e et 32e sur pen.), pour le Gabon; Thierry Kiso (65e), pour la R.D.C

29 juillet.

Congo bat Tchad (6-0). Buts: Christ Kibakila (10e), Ado Mantouari (19e), Rodrick Kiba (35e), Beni Makouana (36e), Prince Mouandza (75e, sur pen.), pour le Congo.

Cameroun bat Gabon (3-1). Buts: Stephan Zobo (30e), Karim Mbazo'o (34e et 45e), pour le Cameroun; Aké Nzé Zico (16e), pour le Gabon.

30 juillet.

R.D.C bat Cameroun (4-3). Arbitre: Messie Nkounkou (Congo). Buts: Stephan Zobo (2e et 14e), James Eto'o (25e), pour le Cameroun; Shadrack Longomo (34e), Sadock Mutayiya (37e), Andy Luzayamo (39e et 48e), pour la R.D.C.

Gabon bat Tchad (7-0). Arbitre: Yannick Kabanga (R.D.C). Buts: X (9e), Mendome (33e et 36e), Fahd Nzengué (54e, 60e et 70e, sur pen.), Lois Engoualy (77e), pour le Gabon.

31 juillet.

Congo et R.D.C (1-1). Arbitre: Montel Moussounda (Gabon). Buts: Bercy Langa (10e), pour le Congo; Mardoche Ebéné (20e), pour la R.D.C.

Basket-ball

Inter Club et Brazza Basket sur le toit brazzavillois

Les championnats de basket-ball de Brazzaville ont consacré les hommes d'Inter Club et les dames de Brazza Basket qui ont conservé leurs titres.

Finalement, l'A.S.G qui gardait le secret espoir d'évincer Inter Club a échoué. Contrairement au résultat publié dans notre dernière édition, Inter Club a bel et bien pris sa revanche de la finale de la Coupe de la Ville, mardi 26 juillet, lors de la quatrième et avant-dernière journée des play-offs. Score final: 90-67.

Et grâce à leur victoire, jeudi 28 juillet, sur Avenir du rail, lors de la cinquième et dernière journée, les militaires ont terminé les play-offs comme ils les avaient entamés. Ils n'ont laissé aucun point sur le chemin. Ainsi, en cinq matchs joués, ils ont glané autant de



L'inter Club.

victoires qui leur permettent de se maintenir au sommet du basket-ball masculin brazzavillois. Un énième titre, en somme, pour les poulains de Benjamin Bouzanga.

Quant à Brazza Basket dames, aucune formation ne lui atteint à la cheville.

De l'avis de spécialistes, le championnat masculin aura été le plus attrayant de ces dernières années. Néanmoins, pour certains, l'arbitrage a constitué un point critique. Le fait d'être à la fois dirigeant d'une équipe et arbitre a suscité des réactions négatives, lors de certaines rencontres. Il faudra, peut-être, l'éviter à l'avenir. Mais, comment? A chacun d'y apporter sa contribution.

Derniers résultats

Mardi 26 juillet 2016. Avenir du rail-Etoile du Congo (58-66), Patronage Sainte-Anne-Diables-Noirs (63-60), A.S.G-Inter Club (67-90).

Judi 28 juillet 2016. Inter Club-Avenir du rail (83-60), Diables-Noirs-Etoile du Congo (67-54), A.S.G-Patronage Sainte-Anne (70-64).

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kasai (face au COF)
Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biyemba (face à la Mairie)

Tel : (+242) 053030236 / 055303079
Tel : (+242) 055303079 / 055303079

www.gxinternational.net Nos partenaires

David-Charles Ganao ou les empreintes d'un destin

Il y a quatre ans, le 6 juillet 2012, s'éteignait David-Charles Ganao. Figure emblématique de la diplomatie congolaise et panafricaine, admiré ou respecté avec ou sans réserve, il n'a laissé personne indifférent, ou si peu... Pascal Gayama qui a été un de ses collaborateurs se fait ici un écho original de son souvenir. (Suite du numéro précédent).

Les raisons d'Etat et autres intérêts conjoncturels n'étaient pas nécessairement des motifs à lui garantir des moments de sérénité absolue. Il en fut ainsi à propos de l'affaire du Cabinda, lors d'un conseil des ministres de l'O.u.a tenu à Kampala dans le milieu des années 70. Le Zaïre de Mobutu et le Congo de Marien Ngouabi avaient alors, pour une fois, décidé de taire leurs différences, aux fins de tendre un bras fraternel au Flec pour lequel ils développaient déjà des penchants favorables. Ganao était chargé d'exposer le motif d'une telle option, arguant, pour ce faire, de la nécessité d'un droit à l'autodétermination de l'Enclave, sur la base d'un calendrier séparé de celui du reste de l'Angola. On se serait cru, pour ce qui est du Congo, au bon vieux temps du tandem Tchitchelle-Youlou dont se rappelait, du reste, fort bien Ganao. C'est peu dire que cette position, qui embarrassait au plus haut point le M.p.l.a basé à Brazzaville, eut pour effet de susciter, en outre, une grande émotion chez la plupart des al-

liés régionaux et internationaux de l'ensemble des mouvements de libération d'Angola, toutes obédiences confondues. Les pressions alors exercées sur le Congo furent telles qu'au cours du sommet de l'Organisation panafricaine tenu quelques mois plus tard à Addis-Abeba, le chef de l'Etat, Marien Ngouabi en personne, dût se résoudre à prendre sur lui-même d'opérer le contre-pied attendu, déclarant en substance devant ses pairs qu'en dépit des problèmes qui se posaient au Cabinda, il était plus que nécessaire d'attendre qu'une fois l'indépendance de toute l'Angola acquise, de tels problèmes puissent trouver leur solution dans leur globalité et non point séparément. Au soulagement affiché par les Angolais après cette mise au point correspondit un calme olympien du ministre congolais des affaires étrangères, conscient qu'en ce qui le concernait, c'était le même gouvernement de la même République Populaire du Congo qui s'était successivement exprimé dans les deux occasions.



Pascal Gayama.

Que dire, enfin, d'une possible ambition, somme toute légitime, qui aurait pu hanter le grand homme au contact de situations ou de personnalités diverses dans les différents univers qu'il a fréquentés? Si tel était le cas, le champ d'application de pareilles tentations se situerait bien naturellement soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de son pays. David Charles Ganao avait d'abord de bonnes raisons de se voir en acteur accompli de la vie internationale. Pour ce faire, le service d'une organisation d'envergure panafricaine ne lui aurait pas déplu. L'occasion lui en fut donnée en 1976 lorsque se déclara la vacance du poste de Secrétaire Exécutif Adjoint de la C.e.a (Commission éco-

nomique des Nations unies pour l'Afrique). L'expérience fit long feu, car il n'y resta qu'à peine plus d'une année, apparemment pour cause d'antipathie avec son supérieur hiérarchique d'alors, le très féodal Adebayo Adededeji. Sans doute pour une question de tempérament, mais fort probablement pour quelque divergence de visions, de parcours ou de styles. Ganao fut, ensuite, nommé représentant-résident du Pnud à Ouagadougou, avant d'être affecté au Centre international des Nations unies à Vienne, comme directeur des relations extérieures. A cette expérience internationale doit être comparé le cheminement intérieur, où Ganao eut à assumer non seulement des fonctions ministérielles (Affaires étrangères ou Plan et Coopération notamment), mais aussi par la suite celles de Premier Ministre sous le mandat du président Pascal Lissouba. L'homme jouissait, au plan national, d'un capital de relations ou d'influence certain, ce qui, à l'ère du multipartisme, pouvait lui permettre d'envisager de jouer des rôles d'appui ou d'arbitrage, à défaut de possibles ambitions plus élevées encore. Avec l'U.f.d (Union des forces démocratiques), le parti qu'il fonda en vue d'un ancrage définitif en politique nationale, il a pris l'option de devenir membre de la majorité présidentielle actuelle. L'influence relative de Ganao



David-Charles Ganao.

pouvait ainsi encore trouver à s'exercer, d'une manière ou d'une autre, sur un large pan de l'auditoire national; mais pour l'illustre patriarche, longueur de temps et forces en ont sans doute décidé autrement par son rappel à Dieu intervenu un certain 6 juillet 2012. En fin de compte, si la diplomatie d'un pays se définit à travers une thématique consistant à mettre en jeu les éléments constitutifs de la notion de politique extérieure, elle ne s'en détermine pas moins dans l'action d'une personnalité chargée de la conduire. A cet égard, la personnalité de D-C Ganao a longtemps amené ses compatriotes et les partenaires de son pays à

voir en lui cette incarnation de fait de relations extérieures viscéralement attachées au rythme et au style qu'il a réussi sinon à acclimater, du moins à traduire. Un tel constat amène à tirer une double leçon. La première tient de la notion habituelle de la personnalisation du pouvoir, de tout pouvoir à quelque niveau qu'on puisse l'exercer, et l'autre, des conséquences pouvant découler d'un tel exercice. S'il existe, de ce point de vue, un avantage incontestable à voir un service tenu en de bonnes mains, fiables de surcroît, celles-ci n'en peuvent pas moins finir par sécréter leur propre effet d'auto-combustion par excès éventuel d'une sorte d'identification à son propre modèle. Avec le temps, on peut ainsi se demander si David Charles Ganao qui avait tout de même conscience du déficit du département des Affaires Etrangères en cadres rodés et reconnus comme tels, avait vraiment tout mis en œuvre pour gérer les personnes placées sous son autorité et leur garantir les possibilités adéquates pour en faire les colonnes vertébrales d'une grande maison digne de ce nom, à savoir un corps de diplomates organisé et aguerri. Le pouvait-il du reste, dans une atmosphère historique d'ensemble davantage marquée par des calculs individuels que par le souci d'envisager une vraie tradition de service public? A la postérité de savoir en donner la réponse adéquate que saura à coup sûr entériner son Nkuembali tutélaire qui veille sur sa tombe.

Pascal GAYAMA
Politologue,
Diplomate

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire,
46, avenue William Guynet, Immeuble Galerie Marchande de l'ARC,
1er étage
Centre-ville - Brazzaville
E-mail: lockmaf@yahoo.fr/B.P.:1542/Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«ULYSS CONGO»
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de CINQ MILLIONS (5 000 000) de Francs CFA
Siège social: 06, rue Mongo, Poto-Poto - Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du trente et un mai deux mil seize (31/05/2016), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dénommée: «ULYSS CONGO», enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé, le trente et un mai deux mil seize (31/05/2016) folio 93/6 n° 712, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale: la société a pour dénomination sociale «ULYSS CONGO»;

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée (SARL);
Associés: - La Société A Responsabilité Limitée

Unipersonnelle dénommée: «ULYSS», représentée par son gérant: Monsieur LOKO Patrice;
- La Société A Responsabilité Limitée dénommée: «ULYSS MARKETING», représentée par son gérant: Monsieur LOKO Patrice;
- Monsieur LOKO Patrice.

Capital social: Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLIONS (5 000 000) de Francs CFA, divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de DIX MILLE (10 000) FRANCS CFA chacune, numérotées de UN (1) à CINQ CENTS (500), entièrement souscrites, libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au numéro 06 de la rue Mongo, Poto-Poto (République du Congo);
Objet social: La société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger:
- Conseil;
- Etude;
- Recrutement;
- Formation en Ressources Humaines;
- Organisation et Stratégie Marketing.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du premier juin deux mil seize (01/06/2016), sous le numéro 16 DA 432;

Immatriculation: La SARL «ULYSS CONGO» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/16 B 6481 du premier juin deux mil seize (01/06/2016).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant statutaire: Monsieur LOKO Patrice.

Pour avis,
Maître Ch. Josiane
LOCKO-MAFINA

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél.: (00242) 81.18.93; 06 664.83.17; 05 522.06.60
E-mail: moussounda_jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

CONGO-SQUARE-CORPORATION

EN SIGLE «CONSCO-SARL»
Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: 22, rue Mbochis (Poto-Poto).
BRAZZAVILLE

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 19 juillet 2016, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine, en date du 21 juillet 2016, sous Folio 128/4, n° 1560, il a été constitué une société dénommée: «CONGO-SQUARE-CORPORATION», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;
Capital: 1.000.000 F. CFA;
Siège: Brazzaville, 22, rue Mbochis (Poto-Poto);

Objet: La performance dans tous les domaines et les chaînes du traitement, incluant dans les études, dans la recherche, dans l'exploration, dans la transformation, dans la fabrication, dans la vente au détail et en gros; Prestation de services dans les domaines suivants: du pétrole, des énergies fossiles ou d'autres; minéralogie et de géologie comprenant les métaux et les pierres précieuses; Agriculture, construction modulaire, fabrication de structures métalliques, fabrication des matériaux de construction, des systèmes électriques, des systèmes d'eau et d'égout, de la construction civile, Bâtiment et travaux publics; ingénierie, Gestion des projet, l'assistance technique,

de la formation, de l'aménagement et la commercialisation des produits pharmaceutiques et chimiques, de l'hôtellerie et du tourisme, de l'industrie, du transport routier et d'autres de tous types de marchandises, comprenant les hydrocarbures, le pétrole et ses dérivés, de la serrurerie, boulangerie et pâtisserie, de la gestion des affaires et des entreprises et peut également venir se consacrer à quelques autres branches du commerce ou de l'industrie dans lesquelles les partenaires accordent et autorisées par la loi.

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° 16 B 6576 du 26 juillet 2016;

Gérance: Monsieur SULTANALI Navaz Madatali est la Gérante de la Société;
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie
MOUSSOUNDA



COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 1,5



7.000 FCFA



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 2,5



10.900 FCFA



Schneider
Electric

Domaé

2.900 FCFA

legrand
Prise Kaptika



400 FCFA



legrand
Multiprise 2P+T

6.900 FCFA

legrand
Hublot Rond



4.400 FCFA

6 Avenue Foch, Centre Ville Brazzaville République du Congo
Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com